

A photograph of two young children with blonde hair lying on their stomachs on a bed of dry grass. The child on the right is wearing a mustard yellow long-sleeved shirt and grey trousers, with their arms raised behind their head. The child on the left is wearing a similar mustard yellow shirt and blue jeans, lying on their back with their head tilted back and eyes closed. The text is overlaid on the left side of the image.

2024-2027

Projet

Éducatif de Territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LE GESNOIS BILURIEN

The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It then presents a literature review of the existing research on the topic. The second part of the paper describes the methodology used in the study, including the data collection and analysis techniques. The third part of the paper presents the results of the study and discusses the implications of the findings. The final part of the paper concludes the study and provides recommendations for future research.

The research was conducted using a quantitative approach, with data collected from a survey of 100 participants. The data was analyzed using statistical software, and the results were presented in a series of tables and graphs. The findings of the study indicate that there is a significant relationship between the variables being studied, and that the results have important implications for the field.

The study was limited by a number of factors, including the sample size and the potential for bias. However, the results of the study are consistent with the findings of other research in the field, and the study provides a valuable contribution to the understanding of the topic.

In conclusion, the study has shown that there is a significant relationship between the variables being studied, and that the results have important implications for the field. The study provides a valuable contribution to the understanding of the topic, and the findings have important implications for future research.

Préambule

Dans un contexte où les parcours éducatifs de l'Enfant se diversifient, le territoire du Gesnois Bilurien place la continuité éducative au cœur de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Cette démarche vise à garantir à chaque enfant et jeune un parcours cohérent, fluide et adapté à ses besoins, depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence, en associant les différents acteurs de l'éducation : l'école, les familles, les structures d'accueil de loisirs, les associations culturelles et sportives, ainsi que les partenaires institutionnels.

La continuité éducative implique une collaboration renforcée entre ces différents intervenants, afin d'assurer une complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, tout en veillant à une cohérence des objectifs pédagogiques. Elle permet ainsi de mieux répondre aux besoins individuels des enfants et de favoriser leur épanouissement, leur réussite et leur citoyenneté active.

Le PEDT du Gesnois Bilurien se donne pour mission de créer un cadre propice à cette continuité éducative, en valorisant les ressources locales et en renforçant les synergies entre les différents acteurs du territoire. Il s'inscrit dans une démarche globale, inclusive et partenariale, où l'enfant est au centre des préoccupations éducatives et bénéficie d'un accompagnement attentif tout au long de son parcours.

Des fiches actions complètent ce document ; la liste n'est pas exhaustive et a vocation à être complétée tout au long de la durée du PEDT.



Renforcement du lien entre les acteurs éducatifs

« Le PEDT incite à la collaboration entre différents acteurs éducatifs : enseignants, animateurs, associations, familles, etc. Cette coopération renforce la cohésion locale et crée un véritable réseau d'accompagnement de l'Enfant tout au long de son parcours éducatif. »

Cohérence éducative globale

« Faire en sorte que les transitions entre les différents temps d'accueil se fassent en douceur et avec du sens pour l'Enfant. »

*« L'éducation est l'arme
la plus puissante
qu'on puisse utiliser
pour changer le monde. »*

Nelson MANDELA

Sommaire

I. LE GESNOIS BILURIEN – CONTEXTE ET DIAGNOSTIC TERRITORIAL 6

Présentation du territoire.....	6
Une politique éducative forte	9
Les actions existantes.....	10

II. UN PROJET TERRITORIAL A L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE 13

Pourquoi élaborer un PEDT ?.....	14
L'élaboration du PEDT.....	15
Les clés de la réussite d'un PEDT.....	16
Les principes du PEDT 2024-2027.....	17
Les intentions éducatives	18
Le champ d'application	24
Le comité de pilotage et de coopération éducative	25
Le calendrier	25

III. L'ÉVALUATION DU PEDT 26

L'évaluation du Projet Éducatif de Territoire.....	27
Les critères d'évaluation.....	28

IV. LES ANNEXES 35

La brochure «Bien grandir en Gesnois Bilurien».....	36
Les tarifs	58



I.

LE GESNOIS BILURIEN

Présentation du territoire

Le territoire du Gesnois Bilurien se distingue par sa diversité géographique, marquée par une alternance de zones rurales et semi-urbaines. Il regroupe 22 communes de tailles variables, avec une répartition des services et des infrastructures qui reflètent à la fois les besoins spécifiques des populations locales et l'importance de maintenir un équilibre entre tradition rurale et modernité. Cette singularité géographique influence les dynamiques éducatives, sociales et économiques du territoire.

La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de 2 Communautés de communes, la CDC des Brières et du Gesnois (15 communes), d'une part et de la CDC du pays Bilurien (8 communes) d'autre part.

Située aux portes du Mans, en Sarthe (Pays de la Loire), la Communauté de communes le Gesnois Bilurien s'étend de part et d'autre de la RD 323 et des autoroutes A11 et A 28.

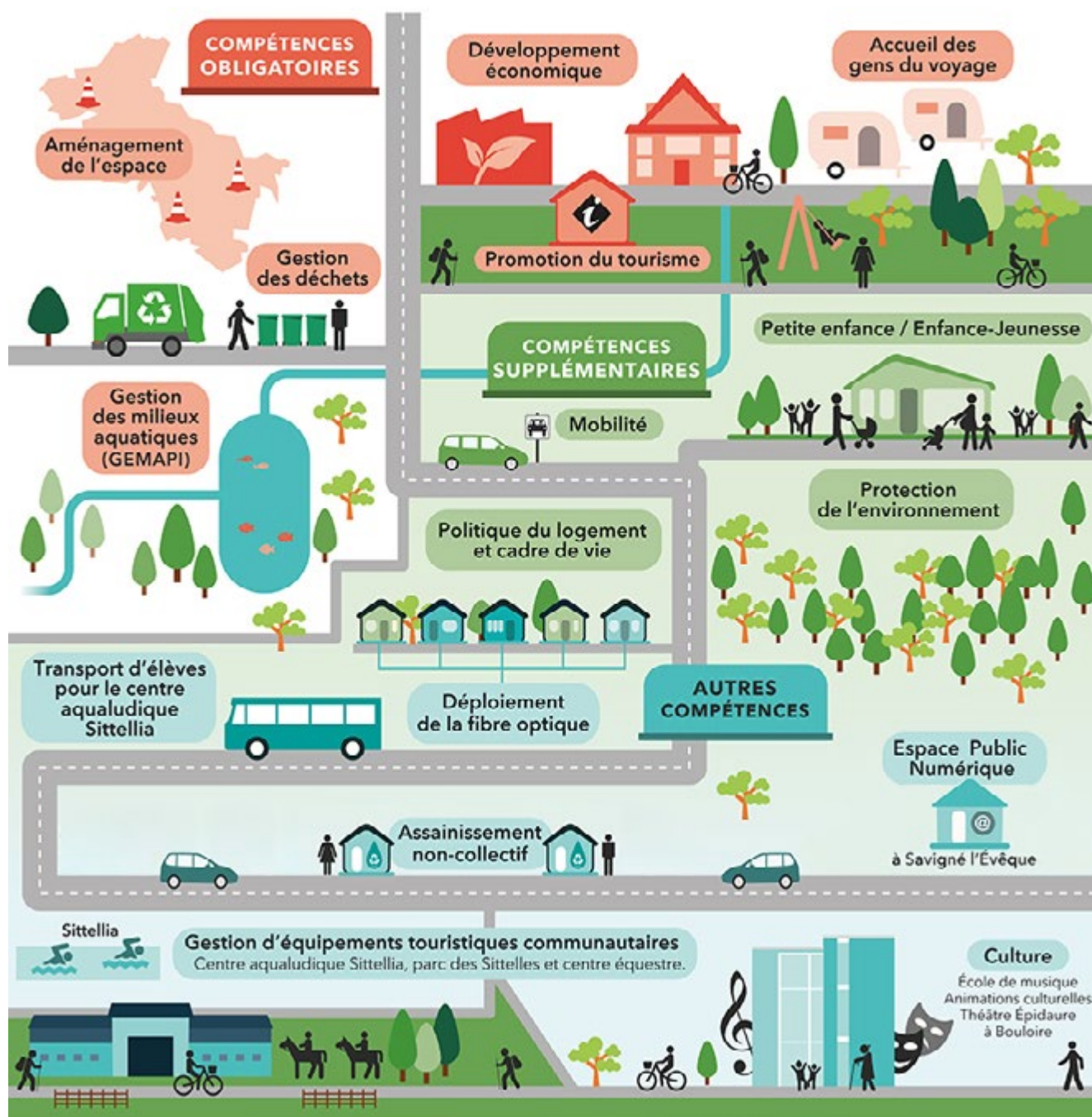
La Communauté de communes se trouve à 15 km de la gare du Mans desservie par le TGV Atlantique qui rallie directement Paris en 54 minutes, Nantes et Rennes en 1h30, Lille et Lyon en 3 heures, Londres et Marseille en 5 heures.

La Communauté de communes se compose de 22 communes :

Ardenay-sur-Mérize
Bouloire
Connerré
Coudrecieux
Le Breil-sur-Mérize
Lombron
Maisoncelles
Montfort-le-Gesnois
Nuillé-le-Jalais
Saint-Célerin
Saint-Corneille
Saint-Mars-de-Locquenay
Saint-Mars-la-Brière
Saint Michel-de-Chavaignes
Savigné-l'Évêque
Sillé-le-Philippe
Soultre
Surfonds
Thorigné-sur-Dué
Torcé-en-Vallée
Tresson
Volnay

Elle se positionne aujourd'hui comme la deuxième collectivité sarthoise en termes d'habitants.

Les compétences de la Communauté de communes :



Il s'agit d'un territoire attractif qui concilie des enjeux d'aménagement à vocation rurale et urbaine autour de quatre centralités urbaines que sont Bouloire, Connerré, Montfort-le-Gesnois et Savigné-l'Évêque. Avec la commune de Saint-Mars-la-Brière, elles sont définies comme pôles d'équilibre. A cela s'ajoute trois pôles intermédiaires (Le Breil-sur-Mérize, Lombron et Thorigné-sur-Dué), le tout venant affirmer « une colonne vertébrale » structurée et multipolaire, faisant du Gesnois Bilurien un territoire équilibré à fortes identités locales.

Au niveau démographique, la Communauté de communes le Gesnois Bilurien se détermine comme un territoire au profil familial, avec une part élevée de familles avec enfants (38 % couples avec enfants). La Communauté de communes a connu entre 2009 et 2020 une hausse de la part des couples avec enfants (+2%) ce qui suggère un territoire attractif au niveau des familles. Sur la même période, la part des familles monoparentales a augmenté (+31%) ce qui implique l'arrivée sur le territoire de familles avec des besoins potentiellement marqués.

Les familles nombreuses sont également bien représentées sur le territoire (8,2% contre 9,1% à l'échelle départementale). Les parents ayant entre 15 et 24 ans sont quasiment absents (0,5%), indiquant des enjeux moindres en matière d'accompagnement à la parentalité précoce. Par contre, la part de familles ayant entre 25 et 34 ans (6,4%) est plus élevée qu'à l'échelle départementale (4,8%), indiquant la présence de jeunes familles sur le territoire et de potentiels besoins d'accompagnement à la parentalité.

Au niveau des revenus, une moindre part de foyers fiscaux imposés sur le territoire (45%) indiquant la présence de ménages plus précaires qu'ailleurs. Le revenu annuel moyen des ménages est de 27 122 € pour la Communauté de communes du Gesnois Bilurien contre une moyenne départementale de 26 098 €. La présence de foyers aux revenus modestes implique des accompagnements des services publics plus marqués pour une partie de la population.

Depuis, le 1^{er} juillet 2015 le montant des allocations familiales est modulé en fonction des ressources du foyer. Pour la Communauté de communes du Gesnois Bilurien, 51% des foyers du territoire bénéficient des allocations familiales et 31 % des foyers n'ont pas de modulation du montant de ces allocations familiales. Ils en bénéficient pleinement.

Au niveau de l'Indice de Position Sociale, des élèves de collèges, celui-ci est plutôt faible pour la Communauté de communes du Gesnois Bilurien (97), indiquant la présence de contextes familiaux moins favorables aux apprentissages.

Au niveau de l'enfance, la Communauté de communes organise les accueils périscolaires et mercredis loisirs en période scolaire. Les accueils sont organisés tout au long de l'année : **période scolaire : 18 accueils périscolaires ; mercredis et vacances : 9 accueils de loisirs.**

Ces accueils permettent aux enfants de découvrir de nouvelles activités, d'apprendre en s'amusant et en partageant. Des ateliers sont proposés aux enfants en fonction de leur âge et de leur envie : activités manuelles, arts plastiques, théâtre, informatique, chansons, jeux de groupe, initiation à des activités sportives.

Les écoles maternelles et élémentaires du territoire se situent à : Ardenay-sur-Mérize ; Connerré ; Coudrecieux ; Le Breil-sur-Mérize ; Lombron ; Montfort-le-Gesnois ; Nuillé-le-Jalais ; Saint-Célerin ; Saint-Corneille ; Saint-Mars-de-Locquenay ; Saint-Mars-la-Brière ; Saint-Michel-de-Chavaignes ; Savigné-l'Évêque ; Sillé-le-Philippe ; Thorigné-sur-Dué ; Torcé-en-Vallée ; Tresson ; Volnay.

A noter que :

- Trois communes ont conservé un rythme scolaire à 4,5 journées d'école (Torcé-en-Vallée, Thorigné-sur-Dué et Connerré)
- Trois communes allient écoles privées et publiques.

Ces écoles assurent l'enseignement des maternelles et/ou des élémentaires, et les collèges de Bouloire et Connerré prennent le relais pour l'enseignement secondaire.



Une politique éducative forte

La mise en place d'une politique dédiée à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse au sein de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien trouve son origine dans la fusion des compétences des deux anciennes Communautés de communes. En 2023, la création du service PEEJ s'est concrétisée avec la formation d'une équipe de direction comprenant un chef de service, quatre adjoints, un chargé de coopération CTG et une assistante en gestion administrative. Ce service collabore étroitement avec l'ensemble des partenaires du secteur éducatif, tels que la CAF, la SDJES, l'Éducation nationale, ainsi que les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles.

La Communauté de communes s'est inscrite dans une démarche volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte. La Communauté de communes a non seulement la volonté de mettre en place des actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser des partenariats renforcés avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir un service en totale adéquation avec les besoins

des enfants et des jeunes du territoire et être ainsi un acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite de chaque enfant.

Si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs. C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de l'intercommunalité s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des coéducateurs au sein de ce Projet Éducatif de Territoire.

Les actions de la Communauté de communes en direction des enfants et des jeunes se construisent autour de valeurs fortes telles que la citoyenneté, la continuité éducative, l'épanouissement personnel et les réussites.

En 2022, l'intercommunalité a souhaité développer sa démarche de mutualisation des services en rattachant le service petite enfance et le service enfance jeunesse. Le service PEEJ est désormais responsable des compétences Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, assurant l'accompagnement de l'Enfant depuis ses premiers pas jusqu'à son entrée dans la vie adulte.

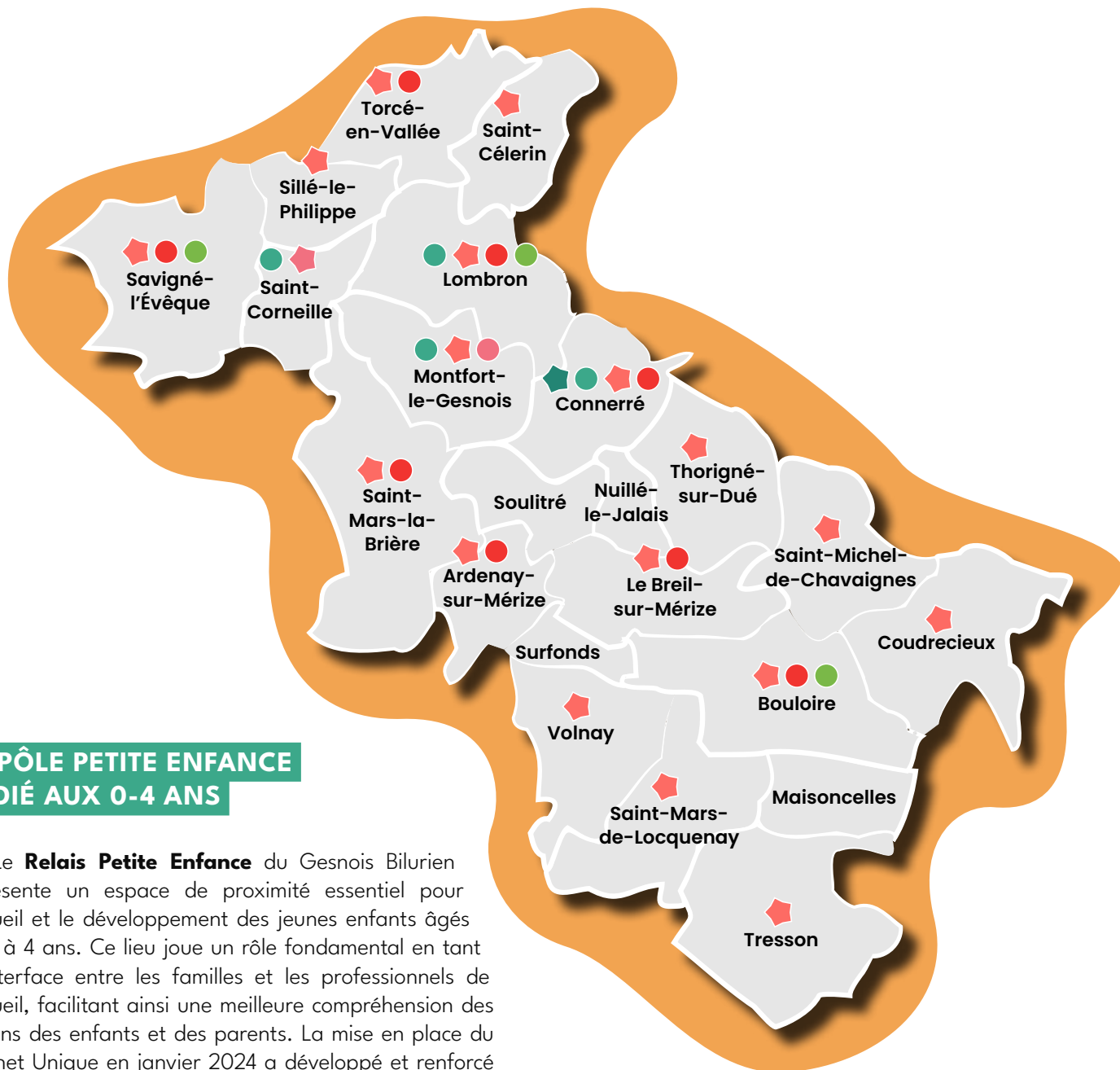
La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien a restructuré le service PEEJ en 2023 pour coordonner une politique éducative forte en partenariat avec divers acteurs, visant à répondre aux besoins des enfants et des jeunes tout en promouvant citoyenneté, épanouissement et égalité des chances.



Les actions existantes

La politique éducative locale mise en œuvre par l'intercommunalité s'exprime dans différents champs d'interventions (culturels, développement économique, insertion professionnelle, apprentissage de la citoyenneté etc...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et

extrascolaire en lien avec ses partenaires. Le territoire de la Communauté de communes offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'Enfant et de sa famille.



LE PÔLE PETITE ENFANCE DÉDIÉ AUX 0-4 ANS

Le **Relais Petite Enfance** du Gesnois Bilurien représente un espace de proximité essentiel pour l'accueil et le développement des jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans. Ce lieu joue un rôle fondamental en tant qu'interface entre les familles et les professionnels de l'accueil, facilitant ainsi une meilleure compréhension des besoins des enfants et des parents. La mise en place du Guichet Unique en janvier 2024 a développé et renforcé cette intention.

Un lieu d'information, de rencontre et d'échange

Le Relais Petite Enfance fonctionne comme un point d'information riche en ressources pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel. Il propose des ateliers, comme par exemple l'exploration musicale où l'Enfant est acteur de ce temps, et des soirées d'échange sur des thèmes variés tels que le développement de l'Enfant, la parentalité, ou les différentes options de garde. Les parents peuvent y trouver des conseils

pratiques et échanger avec d'autres familles, renforçant ainsi le soutien communautaire.

Pour les professionnels de l'accueil individuel, le relais offre également un espace d'échange précieux. Des rencontres régulières (soirées créatifs) et des ateliers d'animation (organisation de la fête de fin d'année) leurs permettent de partager des expériences, d'accéder à des formations continues et de se tenir informés des changements réglementaires et des bonnes pratiques en matière d'accueil des jeunes enfants.

Coordination avec les établissements d'accueil du jeune enfant

Depuis la mise en place du Guichet Unique, le Relais Petite Enfance collabore étroitement avec les quatre Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la Communauté de communes. Cette coordination permet de créer un réseau solide entre les différents acteurs de la petite enfance. En effet, ces rencontres régulières facilitent la planification d'activités communes et l'échange de ressources, garantissant ainsi une continuité et une qualité de service pour les enfants et leurs familles.

De plus, la Communauté de communes joue un rôle actif dans cette dynamique en soutenant les initiatives locales visant à améliorer l'accueil des jeunes enfants. Cela inclut non seulement la mise en place d'événements ; comme la journée des familles co-organisée par le centre social Larès, le service PEEJ et l'association « La petite cabane » ; et d'ateliers. Le Relais Petite Enfance participe grandement à l'évaluation des besoins des familles et des professionnels pour adapter les services offerts.

● Outre des contacts professionnels réguliers liés à des besoins de planification d'activité, la Communauté de communes pilote la politique publique d'accueil d'enfants en structures collectives. 59 places d'accueil du jeune enfant sont réparties sur 4 crèches.

LE PÉRISCOLAIRE

◆ Depuis quelques années, la Communauté de communes a pris en charge l'activité autour des accueils périscolaires. Ces accueils se déclinent en deux temps : l'accueil du matin avant la classe et l'accueil du soir. Les inscriptions au périscolaire s'effectuent via l'espace Famille. Les familles choisissent le ou les jours qui leur conviennent. Elles peuvent être accompagnées si besoin par le biais de l'assistante d'accueil et de gestion administrative.

Les accueils des mercredis périscolaires sont organisés à la journée complète, à l'exception de trois écoles situées sur trois communes qui ont maintenu le rythme de 4 jours et demi par semaine. Les 3 communes concernées sont Torcé-en-Vallée, Thorigné-sur-Dué et Connerré.

• Accueil du matin entre 7h00 et 9h00

Les enfants sont accueillis dans les écoles entre 7h00 et 9h00, selon les différents lieux d'accueil. Ils arrivent progressivement et sont ensuite conduits en classe à la fin du temps périscolaire. Des activités calmes et ludiques, telles que de petits jeux, leur sont proposées, avec la possibilité pour un certain nombre d'accueil de se retirer dans un coin lecture pour bien commencer la journée. Pour respecter leur rythme, les enfants peuvent également prendre un petit-déjeuner ou un en-cas fourni par la famille avant le début de la classe. L'objectif principal est d'assurer un accueil qui respecte leur rythme de vie, leurs besoins et leurs envies, facilitant ainsi une transition en douceur entre la maison et l'école.

• Accueil du soir entre 16h30 et 19h00

Dans le cadre de cet accueil du soir, le personnel encadrant propose après un temps dédié au goûter des activités d'éveil ludiques qui permettent de développer la curiosité, les connaissances et la créativité des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe. Un espace dédié aux devoirs est également proposé aux enfants qui souhaitent travailler. De façon globale ces temps d'accueil du matin et du soir permettent de favoriser le vivre ensemble, d'apprendre ou de consolider le respect de règles communes, de favoriser la sociabilisation et le respect d'autrui.

• Mercredis périscolaires

Le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018 a nécessité la réouverture de l'accueil de loisirs le mercredi matin pour permettre aux parents qui travaillent d'assurer la garde de leurs enfants. Afin de créer du lien entre les activités périscolaires de la semaine et du mercredi matin, la Communauté de communes souhaite développer un plan mercredi.

LES ESPACES JEUNESSE

● La Communauté de communes organise les 3 espaces jeunesse, à destination des 11-17 ans, ce qui permet aux adolescents de se retrouver et de créer leur programme d'animation. **Ces espaces visent à répondre aux besoins des jeunes dans leurs temps libres**, qui ne se réduisent pas à la seule demande d'activités, mais renvoient à un ensemble de questions relatives à leur relation à la vie sociale et à leur territoire de vie comme :

Le besoin de connaître son environnement.

Les jeunes ont besoin de connaître leur environnement pour le maîtriser et accéder à l'autonomie. Les projets de jeunes peuvent être les vecteurs de cette connaissance et permettre un investissement de l'environnement : pratique d'ouverture et d'échange entre structures, utilisation des moyens de transport, accès aux sources de l'information dont Internet...

Le besoin de relation entre les jeunes et le temps libre peu ou pas structuré.

Au-delà des activités, le besoin de temps non structuré permettant la relation entre jeunes est important : il est nécessaire de prévoir des temps, de créer des espaces pour permettre aux jeunes d'établir des contacts, de vivre des moments de convivialité. Les animateurs sont garants de l'existence de ces temps et espaces ainsi que de la sécurité des jeunes. **Le public féminin doit trouver sa place dans la démarche.** Pour ce faire, des activités adaptées doivent leur être proposées. Dans une logique pédagogique d'accession à l'autonomie, les jeunes peuvent venir et repartir lorsqu'ils le souhaitent, ils peuvent aussi s'absenter temporairement et revenir.

Le besoin d'une relation et d'une confrontation avec les adultes.

Les pré-adolescents : ils sont en attente de propositions construites et manifestent également un besoin d'encadrement et recherchent la proximité des adultes.

Les adolescents : les animateurs, en tant que référents adultes, ont à valoriser et reconnaître les jeunes dans leurs actions. Ils sont également ceux auxquels les adolescent(e)s peuvent se confronter.

Le besoin de s'impliquer et d'être accompagnés dans les projets.

La mise en place des conditions qui permettront aux jeunes d'être associés au projet et à sa mise en œuvre doit être prévue. L'implication sera progressive, en fonction des tranches d'âge, ce qui nécessite : la création d'espaces d'expression, d'écoute, de négociation et de validation au travers de l'utilisation de contrats qui permettent l'engagement progressif des uns et des autres.

Les pré-adolescents : la représentation que les pré-adolescents ont de leur statut de « grands » doit être prise en considération par la mise en place de réponses particulières. Les jeunes de cette tranche d'âge se motivent sur des propositions relativement courtes. Cependant, il faut veiller à ne pas s'enfermer dans une logique de consommation.

Les adolescents : ils manifestent un besoin plus important d'implication. Ils peuvent trouver des réponses à plusieurs niveaux : l'élaboration et la mise en œuvre de projets de loisirs, la prise en charge du fonctionnement d'un local, la participation à des actions sociales, citoyennes... Pour s'impliquer, les adolescents ont besoin d'être accompagnés. Dans cette fonction, les animateurs aident à mettre en place les actions sans se substituer aux jeunes qui doivent demeurer acteurs.

Le besoin de découvrir et d'apprendre.

Les animations doivent créer un champ de possibilités et susciter des envies. Elles ne peuvent par conséquent se résumer à un programme d'activités ou à des projets centrés sur des thèmes spécialisés. Pour permettre les apprentissages, la démarche éducative doit être progressive et continue.

LE SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ AUX ACTIVITÉS SCOLAIRES

La Communauté de communes soutient les activités scolaires et méridiennes dans le cadre de sa politique éducative à travers les actions suivantes :

- La mise en place d'actions passerelles pour les enfants, facilitant la transition entre les crèches et l'école maternelle, ainsi qu'entre l'école et les activités périscolaires ;
- La collaboration à l'organisation de journées portes ouvertes ;
- La mise à disposition de personnel communautaire pendant la pause méridienne.

Le Communauté de communes par le biais de son École de Musique contribue activement à l'accompagnement à la scolarité en mettant à disposition deux Dumistes. Cette initiative enrichie l'offre éducative en intégrant des activités musicales favorisant le développement des compétences des enfants. Les élèves bénéficient d'un apprentissage complémentaire qui stimule leur créativité et leur épanouissement personnel.

Un espace dédié aux devoirs est également mis à disposition pour les enfants qui souhaitent travailler, sur la base du volontariat. Cet espace et ce temps d'accompagnement aux devoirs sont co-construits en collaboration avec le corps enseignant.

LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

● Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative de la Communauté de communes s'attache fortement à la mise en œuvre d'activités extrascolaires variées. Pendant les vacances scolaires, des accueils de loisirs sont organisés sur tout le territoire pour les enfants de 3 à 6 ans, de 7 à 11 ans et de 11 à 17 ans. Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la semaine, en journée ou en demi-journée. Sur chaque période de vacances, un thème est défini par l'équipe d'animation et décliné autour d'activités ludiques. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

Durant l'été et l'hiver, des séjours sont également organisés pour les enfants de 8 à 11 ans ainsi que pour les adolescents de 11 à 17 ans. Ces séjours, d'une durée de 5 à 6 jours, offrent l'occasion de s'évader du cadre familial et favorisent le développement de leur autonomie.

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

La Communauté de communes bénéficie d'un réseau associatif dynamique, offrant à l'Enfant la possibilité de s'épanouir en dehors des temps scolaire et périscolaire à travers des activités sportives, culturelles et de loisirs. Par exemple, les clubs sportifs permettent à l'Enfant de pratiquer différentes disciplines, favorisant ainsi la santé, le développement des compétences physiques et l'esprit d'équipe. De même, les associations culturelles organisent des activités, des spectacles et des événements qui encouragent l'expression artistique et la créativité de l'Enfant, contribuant à son épanouissement personnel.

A photograph of two young children sitting in a field of tall, dry grass. The child on the left is seen from the back, wearing a mustard-colored long-sleeved shirt. The child on the right is seen in profile, wearing a mustard-colored shirt and blue denim overalls. They are both looking out over a valley towards a hillside in the distance. The scene is bathed in the warm, golden light of sunset or sunrise, with the sky and the distant hills showing a gradient of orange and yellow tones. The grass in the foreground is out of focus, creating a sense of depth.

II.

UN PROJET ÉDUCATIF À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

Pourquoi élaborer un PEDT ?

L'élaboration du PEDT

Les clés de la réussite d'un PEDT

Les orientations du PEDT

Les intentions éducatives

Le champ d'application

Le comité de pilotage et de coopération éducative

Pourquoi élaborer un PEDT ?

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est un outil de collaboration locale qui mobilise toutes les ressources d'un territoire pour assurer une continuité éducative entre les activités quotidiennes de l'Enfant. Il harmonise les différents temps éducatifs (scolaire, périscolaire, extrascolaire) pour offrir une éducation plus cohérente et enrichissante pour l'Enfant.

L'INTÉRÊT DU PEDT :

Le PEDT présente de nombreux avantages pour divers acteurs :

- **Pour les enfants :** il permet l'accès à des loisirs diversifiés et favorise la mixité sociale, l'apprentissage du «vivre ensemble» et la participation citoyenne.
- **Pour les familles :** il propose un cadre éducatif mieux structuré, facilitant la conciliation entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- **Pour les collectivités locales :** il favorise la coordination des acteurs éducatifs, encourageant ainsi une éducation plus cohérente.

LE PEDT ET LE PEL, DEUX DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES :

Le PEDT, en tant que plan global, permet de définir une stratégie éducative cohérente sur un territoire. Le PEL, qui peut traiter de projets ou d'initiatives spécifiques, peut s'inscrire dans le cadre établi par le PEDT. Cela permet de s'assurer que les actions locales soutiennent les objectifs globaux du territoire.

Les deux dispositifs peuvent favoriser la création de partenariats entre les acteurs éducatifs, les collectivités locales et les associations. En travaillant ensemble sur des projets locaux (PEL) tout en respectant une vision plus large (PEDT), les acteurs peuvent créer des synergies bénéfiques pour l'Enfant. Le PEDT et le PEL peuvent fonctionner de manière complémentaire pour renforcer l'offre éducative sur un territoire, en alliant vision globale et actions adaptées aux besoins locaux. Cette complémentarité est essentielle pour une approche éducative intégrée et efficace.

QUI MET EN PLACE LE PEDT ?

Le PEDT est lancé par la collectivité territoriale et rassemble les acteurs locaux impliqués dans l'éducation, tels que les associations, les élus, les familles et les structures éducatives.

Une fois finalisé, le PEDT est transmis au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) pour validation.

LA LÉGITIMITÉ ET LES RÔLES DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION :

Complémentarité entre familles et institutions :

Les familles et les collectivités locales doivent collaborer étroitement en matière d'éducation.

Les préoccupations des familles et des collectivités se rejoignent souvent. Tandis que les familles se concentrent sur le bien-être de leurs propres enfants, elles doivent aussi considérer les interactions et les besoins des autres familles et enfants dans leur commune. Les services communaux, de leur côté, se préoccupent à la fois de l'intérêt collectif et des besoins individuels comme l'inscription à l'école. Les collectivités locales, tout comme les familles, sont des espaces dynamiques où les individus vivent, se rencontrent, et se développent ensemble.

Compétences intercommunales et projets éducatifs :

Les communes doivent naviguer entre deux approches en matière d'éducation : soit en contrôlant de près les actions éducatives, soit en laissant une plus grande autonomie aux acteurs locaux. La Communauté de communes doit coordonner ses actions avec ses partenaires locaux pour créer un projet éducatif cohérent. Cela implique de prendre des décisions importantes qui peuvent parfois entrer en conflit avec les politiques locales ou nationales. Toutefois, cette approche collaborative permet de créer des réseaux d'acteurs éducatifs, d'impliquer les parents et les jeunes, et de promouvoir des projets communs. En dirigeant ces efforts, la Communauté de communes renforce sa légitimité et assure une coordination efficace des actions éducatives tout en respectant les rôles de chacun.

CONTENU D'UN PEDT :

Le PEDT comprend plusieurs éléments clés :

- L'état des lieux (activités extrascolaires et périscolaires existantes, besoins non satisfaits atouts et contraintes)
- Le public cible (3 à 11 ans, nombre d'enfants) et les modalités de participation de l'Enfant
- Les objectifs éducatifs et les effets attendus
- Les activités proposées (en cohérence et en complémentarité entre elles et avec les projets d'écoles)
- Les tarifs des prestations éventuelles
- Les acteurs engagés sur la durée du PEDT
- L'articulation avec les dispositifs existants
- Les modalités informations aux familles
- Un bilan annuel des effectifs d'enfants concernés et des actions menées,
- Les modalités d'évaluation (périodicités et critères)

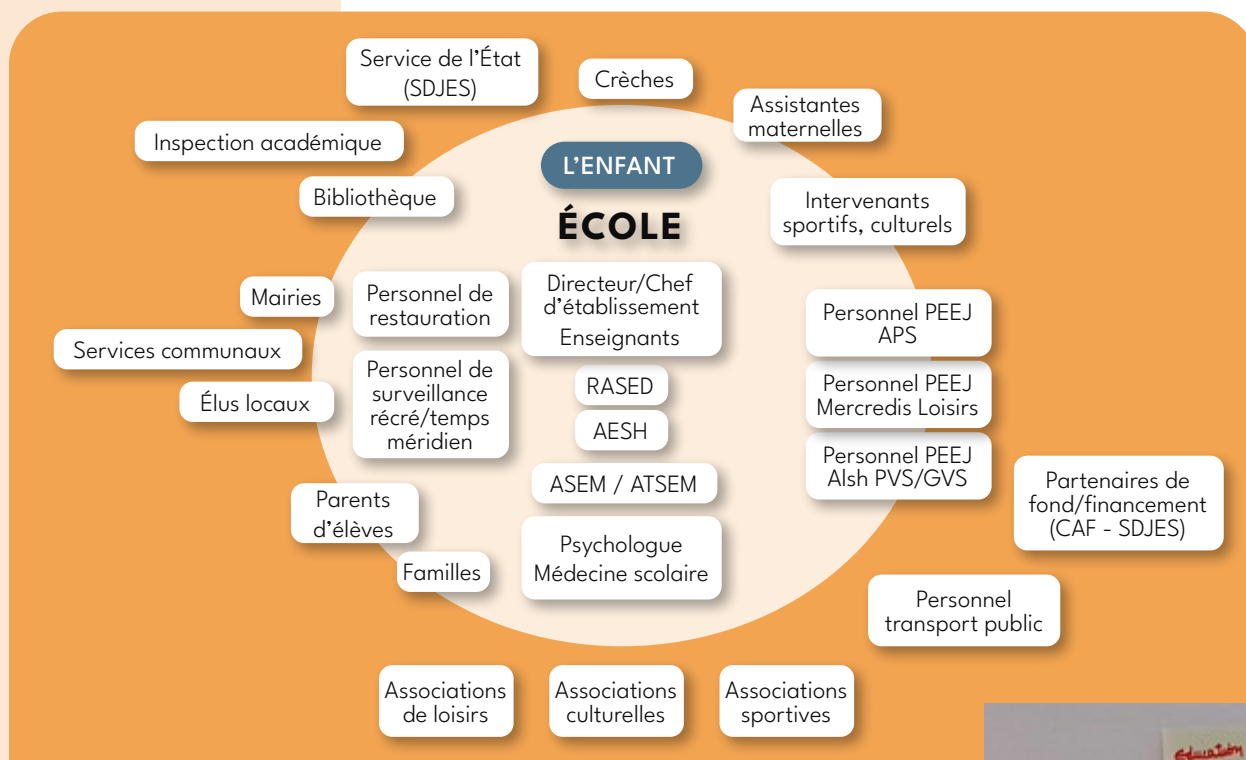
L'élaboration collective et pluridisciplinaire du PEDT

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), un groupe de travail composé d'élus de la Communauté de communes (CDC) et des communes, de techniciens de la CDC, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), ainsi que de directrices d'écoles, s'est réuni à trois reprises pour des séances de deux heures chacune.

Ce groupe de travail a collaboré pour définir les contours du PEDT :

- Renforcer les liens entre les acteurs éducatifs : Développer un réseau d'acteurs éducatifs pour favoriser la connaissance mutuelle, la compréhension des rôles et des modes de fonctionnement, et encourager une approche transversale.
- Assurer la complémentarité et la continuité éducative : Créer une continuité éducative en renforçant le travail de coéducation entre tous les acteurs impliqués.

Il a également recensé les acteurs du territoire :

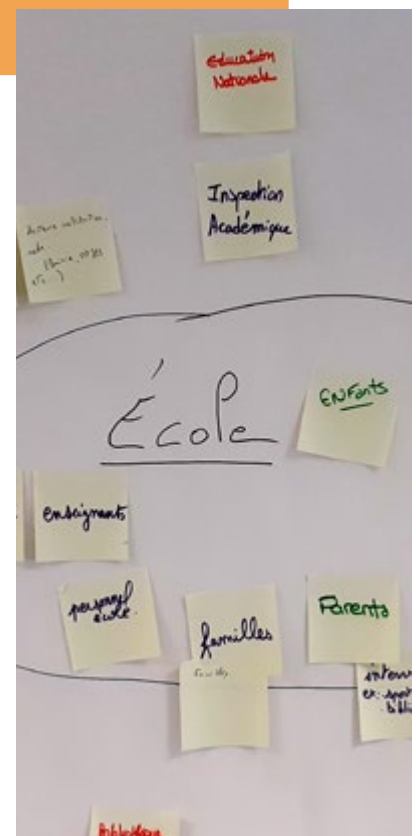


Les intentions éducatives retenues par le groupe de travail :

- Contribuer au bien-être de l'Enfant et à son épanouissement
- Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable
- Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles
- Favoriser l'enrichissement et la découverte en s'appuyant sur les ressources du territoire
- Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

La démarche de co-construction se poursuivra avec la création de fiches d'action, élaborées en collaboration avec les acteurs éducatifs concernés. Ces fiches seront basées sur les objectifs éducatifs et opérationnels définis.

Pour garantir la pérennité du PEDT, les instances de gouvernance et d'évaluation seront maintenues ouvertes et flexibles, permettant ainsi à chaque acteur éducatif du territoire de s'engager dans la démarche et le projet à son propre rythme, en fonction de ses attentes et de ses capacités.



Les clés de la réussite du PEDT

Les grands principes pour réussir le PEDT incluent l'importance de la collaboration et de la cohérence entre les acteurs impliqués. Il est essentiel de se concentrer sur les valeurs communes qui unissent tous les participants. La connaissance des rôles et des responsabilités de chacun est primordiale, ainsi que la compréhension des obstacles et des opportunités qui peuvent se présenter. Enfin, il est crucial de favoriser le partage d'expériences lors de temps et des espaces adéquats pour la concertation.

PREMIER TEMPS : L'INTERCONNAISSANCE

1. Favoriser des moments d'échanges et de partage d'expériences entre les différents acteurs est crucial pour construire des relations solides et une compréhension mutuelle. Cela inclut des réunions régulières, des ateliers collaboratifs et des formations. Ces espaces de concertation doivent être suffisants pour permettre à chacun de s'exprimer et de contribuer à la réflexion collective.

2. Appréhender les postes de chacun.e : Il est essentiel que chaque acteur ait une compréhension claire des rôles, des missions, des obligations et des limites des autres participants. Cela permet de mieux appréhender les dynamiques de travail et d'identifier les freins et les leviers qui peuvent influencer la mise en œuvre du PEDT. Une bonne connaissance des rôles favorise également une meilleure collaboration.

ACTIONS :

Participation mutuelle aux réunions :

- Conseil d'école (présentation du projet pédagogique de l'APS...)
- Réunion APS (présentation du projet d'école...)
- Réunion association des parents d'élèves

ENSUITE : LA DÉMARCHE

3. Travailler ensemble et en cohérence : La collaboration entre les différents acteurs (écoles, collectivités, associations, familles, etc.) est essentielle pour assurer une approche intégrée et harmonieuse. Cela implique de coordonner les actions et de s'assurer que les initiatives sont alignées sur des objectifs communs, afin d'éviter les doublons et d'optimiser les ressources.

4. Transparence : La transparence dans les processus de décision et dans le partage d'informations est capitale pour instaurer la confiance entre les différents acteurs. Cela passe par une communication claire et ouverte, ainsi que par des rapports réguliers sur l'avancement des actions et des résultats obtenus. Une telle transparence favorise également l'implication de tous les partenaires.

5. Respect : Le respect des opinions, des compétences et des expériences de chacun est fondamental pour créer un climat de collaboration positif. Cela signifie écouter activement les contributions de tous et valoriser la diversité des points de vue. Le respect mutuel renforce les relations et peut conduire à des solutions plus créatives et pertinentes.

UNE INTENTION COMMUNE

6. Ne pas oublier ce qui nous rassemble : Il est important de garder à l'esprit les valeurs et les objectifs partagés qui fédèrent les participants autour du projet. Cela peut inclure des principes tels que l'éducation pour tous, l'inclusion, le respect de la diversité et la promotion du bien-être de l'Enfant. En mettant l'accent sur ces éléments, le groupe peut renforcer son engagement commun.

LE CHAMP DES POSSIBLES

7. Être conscient des freins et des leviers : Identifier les obstacles potentiels (manque de ressources, résistance au changement, etc.) ainsi que les leviers (soutien institutionnel, compétences spécifiques, etc.) permet de mieux anticiper les défis et de mettre en place des stratégies adaptées pour les surmonter.

En somme, ces grands principes constituent les fondations sur lesquelles repose la réussite du PEDT. Ils favorisent un travail collectif, respectueux et cohérent, qui répond aux besoins de l'Enfant tout en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Les principes du PEDT

Le PEDT pour la période 2024-2027 vise à :

- **assurer la continuité éducative** : harmoniser les temps éducatifs (scolaire, périscolaire, extrascolaire) pour offrir une éducation cohérente à l'échelle locale.
- **renforcer la communication avec les familles** : organiser des temps d'échange pour rendre les structures éducatives plus accessibles et favoriser l'implication des parents.
- **soutenir la réussite scolaire** : offrir des conditions matérielles et pédagogiques optimales pour améliorer les résultats scolaires et le bien-être des enfants.

UN DES LEVIERS :

LA COÉDUCATION

Définition et contexte historique :

La coéducation, définie simplement comme « **l'éducation donnée ou reçue en commun** » (Larousse, 1929), n'est pas un concept récent. Cependant, avec la montée du consumérisme et de l'individualisme, l'idée de partager l'éducation est devenue moins prévalente. Les tensions entre les approches traditionnelles et les méthodes professionnelles modernes ont mis en lumière la difficulté de concilier divers modèles éducatifs.

Aspect actuel de la coéducation :

Aujourd'hui, les interactions éducatives se produisent fréquemment entre divers adultes (parents, professionnels, élus) et entre enfants eux-mêmes.

Valoriser ces interactions peut transformer les conflits potentiels en opportunités de mieux se comprendre et de collaborer efficacement. Il est crucial de déterminer qui est légitime pour gérer les différents aspects de l'éducation, quand et comment le faire, et avec quelles méthodes.

Les enjeux de la coéducation :

Politique : Elle peut renforcer l'engagement civique et l'efficacité des projets éducatifs en favorisant une gestion partagée des compétences et en réintégrant les aspects politiques dans l'éducation.

Pratique : La mise en place de « tables rondes » de coéducateurs,

en respectant des critères de cohérence, de respect des rôles, et d'absence de hiérarchisation, est essentielle pour une décision publique collaborative et équilibrée.

Société : La coéducation répond aux aspirations contemporaines pour une démocratisation des relations éducatives, tant au sein des familles que dans les institutions éducatives.

Les projets éducatifs locaux illustrent bien ces enjeux, en mettant en œuvre des démarches concrètes de coéducation au niveau des communes et intercommunalités.

Les intentions éducatives

DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE, CINQ INTENTIONS ÉDUCATIVES SONT PARTAGÉES PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS ÉDUCATIFS :

1



BIEN-ÊTRE, INCLUSION ET RÉUSSITE DE L'ENFANT

Contribuer au bien-être de l'enfant et à son épanouissement

2



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable

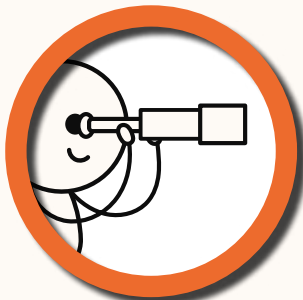
3



CULTURE ET CRÉATIVITÉ

Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles

4



RESSOURCES LOCALES ET ENVIRONNEMENT

Favoriser l'enrichissement et la découverte en s'appuyant sur les ressources du territoire

5



CITOYENNETÉ ET LIEN SOCIAL

Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

1

BIEN-ÊTRE, INCLUSION ET RÉUSSITE DE L'ENFANT

Contribuer au bien-être de l'enfant et à son épanouissement

L'intention portée par les acteurs éducatifs de notre territoire reflète une volonté partagée de soutenir le développement global des enfants tout au long de leur journée. Cette approche vise à répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, en tenant compte de leur rythme individuel, pour les accompagner de manière optimale dans leur parcours scolaire et social. Cette démarche, qui repose sur une combinaison d'approches individualisées et collectives, nécessite une collaboration étroite avec les familles afin de mieux comprendre les besoins et les rythmes de vie des enfants dans leur environnement familial. Au Gesnois Bilurien, cette orientation est déjà mise en œuvre grâce à des politiques éducatives cohérentes appliquées sur l'ensemble des sites d'accueil du territoire.

La pratique d'activités éducatives

Les activités éducatives jouent un rôle clé dans cette démarche. Elles ne se limitent pas à l'apprentissage scolaire, mais visent également à développer de nouvelles compétences chez les enfants, comme le savoir-faire et le savoir-être. Par une grande diversité d'actions, il s'agit de stimuler la curiosité, la créativité et l'esprit critique des enfants. Des ateliers d'expression, de création, de raisonnement, ainsi que des jeux ludiques, sont proposés pour enrichir leurs connaissances et leur épanouissement personnel. La diversité des thèmes abordés permet d'encourager la découverte et l'ouverture d'esprit.

Les enfants sont directement impliqués dans le choix de leurs activités, ce qui les responsabilise et les engage dans leur propre parcours éducatif. Cette autonomie favorise leur implication et renforce leur capacité à faire des choix éclairés. La valorisation de leur production est également un aspect fondamental. Les réalisations des enfants, qu'elles soient sous forme de spectacles, d'expositions ou d'autres manifestations, sont présentées devant

leurs parents et les éducateurs. Cela leur permet de montrer le fruit de leur travail, les responsabilise et les aide à s'exprimer dans un cadre formel.

La mise en situation des enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

L'organisation de grands événements culturels, tels que les journées de la petite enfance, les fêtes de fin d'année scolaire et d'autres manifestations locales, est une autre composante importante du programme éducatif. Ces événements, très populaires sur le territoire, permettent de créer des passerelles entre les différents moments de la vie de l'enfant : temps scolaire, périscolaire et familial. Ils renforcent le lien entre l'enfant et sa communauté, tout en favorisant son épanouissement.

Promouvoir la santé des enfants

Un autre axe fondamental est la promotion de la santé des enfants. L'éducation à la santé vise à long terme à leur donner les outils nécessaires pour préserver et améliorer leur bien-être physique, mental et social. Elle contribue à les sensibiliser à l'importance d'adopter de bonnes habitudes de vie, comme une alimentation saine et la pratique d'activités physiques. La mise en place d'ateliers spécifiques permet d'aborder ces thèmes de manière ludique et éducative.

L'intégration de produits locaux et issus de l'agriculture biologique dans les repas scolaires, combinée à des actions de sensibilisation, aide à ancrer chez les enfants une meilleure compréhension de l'importance d'une alimentation équilibrée. Les animateurs et les ATSEM veillent également à inculquer aux enfants les bonnes pratiques d'hygiène corporelle et alimentaire, tout en promouvant un environnement sécurisant. La prévention des violences et la promotion du bien-être général des enfants sont également des priorités dans ce cadre.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- ▶ Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'Enfant
- ▶ Promouvoir la santé physique et le bien-être de l'Enfant dans toutes les actions éducatives
- ▶ Soutenir la réussite scolaire et l'acquisition de compétences transversales
- ▶ Favoriser l'accès à des activités périscolaires de qualité
- ▶ Autoriser l'activité choisie et le « rien faire »

CE QUI PEUT SE TRADUIRE PAR* :

- ▶ Créer un cadre d'apprentissage qui respecte les besoins naturels des enfants, leur permettant de mieux s'épanouir et de développer leurs compétences dans un environnement sécurisé et sécurisant
- ▶ Proposer des temps de motricité accompagnés et libres
- ▶ Aménager un environnement calme et serein, réfléchi et conçu avec les enfants
- ▶ Inventer des temps d'échange, de partage avec les autres acteurs éducatifs (journée du service PEEJ ; temps d'échange, de coordination avec le corps enseignant...)
- ▶ Animer un atelier cuisine en abordant les questions d'équilibre et d'hygiène alimentaire
- ▶ Mettre en place un temps et un espace dédiés à l'aide aux devoirs, accompagnés par des bénévoles.

** Exemples d'actions éducatives pouvant être portées*

2

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable

D'après le rapport « notre avenir à tous » de madame Harlem BRUNDTLAND, ancienne directrice générale de l'organisation générale de la santé (OMS), le développement durable se définit comme étant un développement qui répond aux besoins du présent, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce rapport, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, insiste sur la nécessité de protéger la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques. C'est notamment possible, par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces. Cela implique une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées.

Le développement durable suppose la réalisation de plusieurs conditions : la conservation de l'équilibre général, le respect de l'environnement et la prévention de l'épuisement des ressources naturelles. La loi de refondation de l'École de 2013 fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation. Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté. L'organisation d'actions éducatives spécifiques sur ces domaines participe à la sensibilisation et à l'éducation des enfants (et des familles par ricocher) aux enjeux du développement durable.

LES OBJECTIFS**OPÉRATIONNELS :**

- ▶ Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux du développement durable
- ▶ Initier à la biodiversité, aux nouvelles énergies, au tri des déchets
- ▶ Impliquer les acteurs locaux et les familles

CE QUI PEUT**SE TRADUIRE PAR* :**

Ateliers thématiques :

- ▶ Création de poubelles « Tri sélectif » au sein des accueils périscolaires.
- ▶ Création de jeux éducatifs autour de cette thématique
- ▶ Créations de jardins pédagogiques
- ▶ Espaces de compostage
- ▶ Création d'espaces de biodiversité
- ▶ Hôtel à insectes
- ▶ Utilisation de matériaux durables, recyclables...

** Exemples d'actions éducatives pouvant être portées*



3

CULTURE ET CRÉATIVITÉ

Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles

Selon l'UNESCO, la Culture, dans son sens le plus large, représente l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, les pratiques communes mais aussi les comportements collectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances...

Au-delà de cette vision sociologique, la Culture représente aussi l'ensemble des connaissances acquises, l'instruction, le savoir d'un être humain. A ce titre, les mathématiques, la technologie et les sciences expérimentales en font partie (on parle de culture scientifique et technique) au sens où elles permettent de se construire une représentation globale et cohérente du monde, de mieux comprendre son environnement quotidien. En ce sens, la Culture permet une ouverture sur soi, sur les autres et sur le monde qui nous entoure et s'impose donc comme fondement de notre identité. Elle recèle une valeur symbolique inestimable car c'est elle qui nourrit notre fierté, notre sentiment d'appartenance envers le lieu où nous vivons et la société qui nous entoure.

Pour toutes ces raisons, la Culture est un puissant vecteur d'épanouissement individuel et d'intégration sociale ;

elle est une ressource indéniable en matière éducative et en ce sens un véritable investissement pour l'avenir. L'objectif des acteurs dans le cadre de ce projet éducatif est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants, en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires et extrascolaires), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux, et par des aides financières aux familles les plus en difficultés.

Les interventions sur le temps scolaire, dispensées gratuitement pour tous les enfants, sont un moyen de répondre à cet objectif, en permettant à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles comme la musique, la lecture, le conte, l'expression corporelle... La mise en place des ateliers découvertes dans le cadre du périscolaire permet également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons économiques. Mais les obstacles peuvent également être de nature physique, sociale et culturelle. Les meilleures conditions de scolarisation et d'accueil aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap sont ainsi recherchées.

LES OBJECTIFS**OPÉRATIONNELS :**

- ▶ Favoriser la découverte culturelle et artistique
- ▶ Valoriser les savoir-être et savoir-faire de l'Enfant

CE QUI PEUT**SE TRADUIRE PAR* :**

- ▶ Aménager et adapter l'espace pour permettre à tous les enfants (y compris les enfants en situation de handicap) d'avoir accès aux pratiques culturelles.
 - Aménagement de l'espace et de la pratique
 - Adapter le matériel pédagogique
- ▶ Organiser des événements culturels en puisant sur les ressources du territoire
 - Théâtre Épidaure
 - Sculpture...
- ▶ Organiser des temps de retours d'activités à destination des enfants/familles/acteurs éducatifs
 - Exposition / vidéo / représentation...

** Exemples d'actions éducatives pouvant être portées*



4

RESSOURCES LOCALES ET ENVIRONNEMENT

Favoriser l'enrichissement et la découverte en s'appuyant sur les ressources du territoire

Dans le cadre d'un PEDT, la notion de ressource territoriale dépasse la simple attractivité extérieure pour se concentrer sur la spécificité locale. Il est crucial de développer une approche qui valorise ce que le territoire a d'unique, en se basant sur ses caractéristiques géographiques, son histoire, sa culture, son savoir-faire, et son paysage.

Cette approche permet de :

- Promouvoir l'engagement local : En intégrant les spécificités du territoire, les projets éducatifs peuvent encourager les jeunes à s'impliquer dans des activités qui valorisent leur environnement et leur histoire locale. Par exemple, des ateliers de découverte de l'histoire locale ou des projets sur les savoir-faire traditionnels peuvent renforcer leur sentiment d'appartenance.
- Favoriser l'apprentissage contextualisé : En utilisant le contexte territorial comme support pédagogique, les activités éducatives peuvent devenir plus significatives. Par exemple, des excursions dans des sites locaux, des projets de recherche sur la géographie du territoire, ou des collaborations avec des

artisans locaux peuvent enrichir l'apprentissage des élèves.

- Développer des compétences ancrées dans la réalité locale : En valorisant les compétences et savoir-faire locaux, le PEDT peut offrir des opportunités pour acquérir des compétences pratiques et professionnelles directement liées au territoire. Cela peut inclure des formations sur les métiers locaux ou des projets de développement durable adaptés aux spécificités du territoire.

- Renforcer les partenariats locaux : En s'appuyant sur les ressources du territoire, le PEDT peut favoriser des collaborations avec des acteurs locaux comme les associations, les entreprises, et les institutions culturelles. Ces partenariats enrichissent les projets éducatifs et contribuent à un développement harmonieux et intégré du territoire. Ainsi, en intégrant les ressources territoriales dans le PEDT, on enrichit l'expérience éducative des jeunes tout en valorisant les spécificités du territoire et en renforçant les liens entre la communauté éducative et le territoire.

LES OBJECTIFS**OPÉRATIONNELS :**

- ▶ Développer des partenariats locaux
- ▶ Valoriser l'environnement naturel

CE QUI PEUT**SE TRADUIRE PAR* :**

- ▶ Mise en place d'un plan de communication (activités et projets d'animation)
- ▶ Animation découverte de l'espace naturel sensible au parc des Sittelles accompagné par un agent technique de la Communauté de communes
- Prise de photos
- Création de dessins
- Observation et étude de la faune et de la flore

** Exemples d'actions éducatives pouvant être portées*



5

CITOYENNETÉ ET LIEN SOCIAL

Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

Développer l'apprentissage à la vie citoyenne

L'intercommunalité, comme lieu de vie sociale, a une responsabilité importante pour faciliter la création et le développement de liens humains, construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective et ainsi, développer un « mieux-vivre ensemble ». Dans le cadre de sa politique familiale, la solidarité et la cohésion sociale se déclinent en une grande orientation :

Le vivre ensemble : donner aux enfants de l'intercommunalité la possibilité et le goût de vivre ensemble. L'école, les lieux collectifs de vie sont pour l'enfant, les premiers lieux de socialisation ; il va apprendre à vivre avec les autres. L'enfant va faire l'apprentissage de règles de vie en société et parfois être confronté aux préjugés et aux discriminations, notamment la discrimination filles-garçons. Le respect de l'autre est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel, il est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité.

Les actions éducatives mises en place doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,... La poursuite d'actions est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur les grands problèmes de société : la faim dans le monde, la pauvreté ou le handicap. La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la Communauté de communes ou les différentes associations contribue

également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur ville et de son patrimoine. A cet égard, les animations organisées par les professionnels sur des thématiques variées, en lien avec le patrimoine local (l'eau, les abeilles et le miel, la culture locale...) sont de nature à permettre cette découverte par les enfants.

Développer les liens**intergénérationnels et les partenariats avec les associations**

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place des ateliers découverte, avec la participation d'adultes bénévoles impliqués dans la vie associative locale, sur des thématiques variées (sports, peinture, musique, théâtre...) est de nature à favoriser le lien intergénérationnel. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la collectivité en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires.

Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur l'intercommunalité et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain. Ces activités de découverte doivent également pouvoir créer des passerelles pour les enfants, avec ou au travers les actions proposées sur le temps extra-scolaire par ces différentes associations. Il en est de même des autres actions éducatives comme l'accompagnement à la scolarité ou les animations organisées au sein des sites d'accueil qui permettent de tisser des liens intergénérationnels forts entre enfants et bénévoles ou agents.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- ▶ Réaffirmer les valeurs citoyennes
- ▶ Créer des espaces de dialogue et de concertation
- ▶ Favoriser la prise en compte de la parole de l'Enfant
- ▶ Encourager l'inclusion sociale et culturelle

CE QUI PEUT SE TRADUIRE PAR* :

- ▶ Conseils d'enfants ou de jeunes
 - À l'échelle communautaire
- ▶ Aménagement d'espaces d'expression sur les lieux d'accueil
 - Animations de temps d'échange et de prise de décisions à destination des enfants
 - Création d'un mur d'expression

** Exemples d'actions éducatives pouvant être portées*



Le champ d'application

Les aspects à considérer

Les différents temps éducatifs :

Il s'agit des temps familiaux, notamment le temps libre intrafamilial, des temps éducatifs institutionnels consacrés à l'enseignement mais aussi des temps éducatifs périscolaires encadrés (garderies, études, pause méridienne, cantine, transport, activités), des temps éducatifs extra scolaires (accueils de loisirs, associations...) et des temps de sommeil, qui ne sont a priori pas éducatifs, mais les rythmes qui les structurent peuvent l'être.

Les différents espaces éducatifs :

Les espaces éducatifs incluent d'abord la famille, sous toutes ses formes (séparées, recomposées, etc.). Ensuite viennent les lieux d'accueil de la petite enfance, les écoles (de la maternelle au lycée), et les établissements spécialisés (socioéducatifs, médicoéducatifs ou médico-pédagogiques), sou-vent oubliés dans les ressources éducatives d'un territoire. Il y a aussi les espaces périscolaires (comme les transports, la cantine, et l'aide aux devoirs), les loisirs extrascolaires (centres de loisirs et de vacances, activités culturelles et sportives), ainsi que les espaces publics ouverts (squares, jardins, rues) lorsqu'ils sont adaptés ou encadrés par des professionnels.

Ce que donne à remarquer l'analyse croisée des temps et des espaces sur les acteurs de l'éducation. L'analyse des différents espaces et moments éducatifs met en évidence la diversité des acteurs impliqués dans l'éducation. Elle rappelle l'importance de considérer l'éducation dans un sens large et de reconnaître la proximité géographique de ces acteurs, tout en questionnant la pertinence de leur séparation. Certains thèmes, comme la qualité de l'accueil des enfants et des parents, ainsi que l'accessibilité des ressources éducatives (géographique, sociale, économique, culturelle), relient ces acteurs. De plus, la création de passerelles entre

les différents moments éducatifs (entrée en maternelle, CP, collège, etc.) et la promotion de l'expression et de la participation des parents et des enfants sont des éléments clés pour renforcer la collaboration entre les espaces éducatifs.

Territoire et public concernés

Le Projet Éducatif s'étend à l'ensemble du territoire du Gesnois Bilurien, regroupant 22 communes. Bien qu'il s'adresse prioritairement aux enfants de 3 à 11 ans, son approche axée sur la continuité éducative implique de ne pas exclure les moins de 3 ans et les plus de 11 ans. Ainsi, une attention particulière sera portée aux actions de transition entre le public prioritaire du PEDT et les groupes périphériques, afin d'assurer une cohérence et un accompagnement adaptés à chaque tranche d'âge.

Périodes et horaires concernés

Durant le temps périscolaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 9h et de 16h30 à 18h30. Les mercredis pour les 3 communes concernées avec des écoles qui sont restées au 4 jours et demi. Les mercredis de 8h à 18h dans le cadre des mercredis loisirs.

Durant les vacances scolaires :

Petites et grandes vacances scolaires de 7h à 18h30. *En fonction des périodes, certains sites d'accueil seront fermés.*

Les activités

Les activités doivent répondre aux besoins et intérêts des enfants et varier tout au long de la journée. Les activités périscolaires et extrascolaires sont menées par les animateurs du service PEEJ de la Communauté de communes et par des partenaires qualifiés (associations ou prestataires) si nécessaire. Elles sont un moyen de mettre en œuvre les orientations éducatives décidées par la collectivité. Les accueils doivent être des lieux d'échange, de contact et d'ouverture

autant dans leur organisation interne que dans leurs rapports avec le milieu associatif et social local. L'épanouissement et l'équilibre de l'enfant et du jeune sont à la base de notre action qui s'articule autour d'objectifs et d'intentions développés dans les chapitres à suivre.

La connaissance du rythme et des potentialités de chaque enfant et de chaque jeune dans les différentes tranches d'âge, la pratique d'activités organisées dans un souci de découverte du milieu naturel et du milieu associatif (sportif et culturel) local, sont des moyens efficaces pour atteindre les objectifs/intentions fixés.

La communication

Les familles sont informées du fonctionnement des activités périscolaires par différents moyens :- Lors de l'inscription aux activités périscolaires via l'Espace familles- Par le site internet de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien- Par affichage du PEDT, du PEL, du règlement intérieur et du programme des activités- Par les échanges directs entre les familles et les équipes d'animation

Complémentarité des actions éducatives

L'objectif principal est de promouvoir les moyens de développer la construction de la personnalité de l'Enfant par l'intermédiaire d'une action éducative complémentaire de l'école et de la famille. Chaque année, nous pouvons imaginer que les accueils périscolaires et extrascolaires développeront un projet phare porté par les écoles afin de créer une passerelle avec les projets d'écoles. De plus, les accueils développeront des relations avec les structures culturelles, sportives et environnementales du Gesnois Bilurien (Ludothèque de Connerré, espace naturel des Sittelles...) ainsi qu'avec les associations locales.

Le comité de pilotage et de coopération éducative

Une structure de pilotage issue de ce partenariat sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de pilotage et de coopération éducative. Il réunit les différents acteurs du territoire impliqués dans l'éducation de l'Enfant (élus, des services municipaux, des institutions, des directeurs d'écoles,...).

Structure d'échanges pour identifier certaines difficultés et pour formuler des pistes d'amélioration possibles, le comité de pilotage et de coopération éducative se réunit au moins 1 fois par an.

C'est donc un organe clé pour garantir l'efficacité et la pertinence des actions éducatives au niveau local, en veillant à ce que les besoins des enfants et des jeunes soient pris en compte et que les ressources disponibles soient utilisées de manière optimale.

Ses missions

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance

lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur le Gesnois Bilurien, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

Le calendrier

	Janvier 2024	Mars 2024		Septembre 2024	Octobre 2024		Janvier 2025
Groupes de travail							
Rédaction				X			
Présentation en commission PEEJ							
Vote en conseil communautaire					X		
Envoi du PEDT aux membres du groupe de travail					X		
Communication et promotion du PEDT à l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire							
Comité de pilotage							X
Mise en œuvre du PEDT							X

III.

L'ÉVALUATION DU PEDT

L'évaluation du Projet éducatif de territoire

Les critères d'évaluation



L'évaluation du Projet éducatif de territoire

L'ÉVALUATION DU PROJET REPRÉSENTE, COMME DANS TOUTE DÉMARCHE DE PROJET, UN ENJEU CLÉ PARTAGÉ PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES. ELLE EST ESSENTIELLE POUR GARANTIR LA COHÉRENCE DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE SUR LE TERRITOIRE.

ELLE CONSTITUE UN OUTIL INDISPENSABLE POUR :

Faciliter la communication et le partage concernant la mise en œuvre du projet avec l'ensemble des acteurs éducatifs et les partenaires impliqués.

Évaluer l'impact du projet sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation vise à compléter celle des acquis scolaires et à prendre en compte d'autres aspects qualitatifs, tels que le bien-être des enfants, leur développement personnel, leur engagement dans les apprentissages, la dynamique de l'école, le développement des compétences à travailler en groupe, ainsi que l'évolution des comportements sociaux et civiques des élèves.

Assurer le pilotage du projet en tenant compte des objectifs initiaux et des résultats observés. Elle permet une analyse critique du projet éducatif, en identifiant ses points forts et les aspects à améliorer, ainsi que les facteurs explicatifs des résultats obtenus. Si nécessaire, cette évaluation servira à ajuster les actions mises en place, avec pour objectif principal de rechercher des pistes d'amélioration.

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Le Projet Éducatif de Territoire s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité, de la pugnacité. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires. Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé. Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation, ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et de coopération éducative. Il lui revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible. Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les cinq orientations stratégiques que le projet éducatif cherche à atteindre. Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés, de natures différentes, permettant de juger :



De la pertinence du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du cycle de vie du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du projet éducatif. Ils peuvent permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.



De l'efficacité du projet : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du projet éducatif. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.



De l'impact du projet : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet. Ces critères pourront également chercher à mesurer les effets induits par le projet, sans pour autant que ceux-ci aient été attendus.

Les critères d'évaluation

SYNTHÈSE DES INTENTIONS ET OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Favoriser la démarche de la continuité éducative, de la coéducation.

- ☐ Renforcer la communication entre les acteurs éducatifs du territoire
- ☐ Impliquer activement les acteurs du territoire dans les activités éducatives
- ☐ Créer des partenariats entre l'école, L'APS et les structures locales
- ☐ Renforcer les liens entre l'école, les familles et le service PEEJ

Contribuer au bien-être de l'Enfant et à son épanouissement

- ☐ Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant
- ☐ Promouvoir la santé physique et le bien être des enfants dans toutes les actions éducatives
- ☐ Soutenir la réussite scolaire et l'acquisition de compétences transversales
- ☐ Favoriser l'accès à des activités périscolaires de qualité
- ☐ Autoriser l'activité choisie et le « rien faire »

Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable

- ☐ Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux de développement durable
- ☐ Initier à la biodiversité, aux nouvelles énergies, au tri des déchets
- ☐ Faire participer les acteurs locaux et les familles

Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles

- ☐ Favoriser la découverte culturelle et artistique
- ☐ Valoriser les savoir-être et savoir-faire de l'Enfant

Favoriser l'enrichissement et la découverte en s'appuyant sur les ressources du territoire

- ☐ Développer des partenariats locaux
- ☐ Valoriser l'environnement naturel

Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

- ☐ Réaffirmer les valeurs citoyennes
- ☐ Créer des espaces de dialogue et de concertation
- ☐ Favoriser la prise en compte de la parole de l'Enfant
- ☐ Encourager l'inclusion sociale et culturelle

Préalable à la réussite du PEDT :

Favoriser la démarche de la continuité éducative et de la coéducation.

RENFORCER LA COMMUNICATION ENTRE LES ACTEURS ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE
PERTINENCE :

L'interconnaissance doit être recherchée afin que les acteurs éducatifs concernés par le PEDT appréhendent au mieux les forces, les enjeux, les ressources du territoire.

EFFICACITÉ :

L'interconnaissance participe à favoriser, les échanges entre les différents acteurs, la compréhension de leurs actions et démarches pédagogiques.

Indicateurs :

Nombre de temps d'échange formels (réunion) et informels (moments conviviaux «*pauses café, repas de fin d'année...*»)

Utilisation d'outils de communication communs à une partie ou à l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire participant au PEDT

IMPACT :

Facilite et permet la mise en œuvre d'actions/projets partagés

Indicateurs :

Nombre d'actions/projets partagés réalisés

IMPLIQUER ACTIVEMENT LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES
PERTINENCE :

Le faire ensemble permet aux acteurs éducatifs d'échanger sur leurs pratiques. Celui-ci questionne nos certitudes et nous invite à la coéducation.

EFFICACITÉ :

Les acteurs éducatifs sont partie prenante dans la proposition et la participation d'actions partagées.

Indicateurs :

Sollicitations et propositions d'actions partagées.

Organisation d'ateliers participatifs à destination des acteurs éducatifs (associations locales, parents...)

Formations communes sur des thèmes éducatifs (Gestion des écrans, prévention des risques liés au harcèlement...)

IMPACT :

Homogénéisation des intentions éducatives

Cohérence éducative

Démarche systémique

CRÉER DES PARTENARIATS ENTRE L'ÉCOLE, L'APS ET LES STRUCTURES LOCALES
PERTINENCE :

Établir des partenariats avec des associations locales pour offrir des activités périscolaires qui complètent l'apprentissage en classe.

Organiser des événements communautaires (forums, journées portes ouvertes) réunissant les acteurs éducatifs locaux (bibliothèques, centres culturels) pour promouvoir la continuité éducative.

C'est l'exploitation de ressources présentes sur le territoire à des intentions de complémentarité, de faire ensemble, de découverte...

EFFICACITÉ :**Indicateurs :**

Nombre et diversité des partenariats

Fréquence et nature des interactions

IMPACT :

Nouvelle activité périscolaire

Participation des élèves et ressentis des acteurs éducatifs

Amélioration des liens entre l'école et l'APS

RENFORCER LES LIENS ENTRE L'ÉCOLE, LES FAMILLES ET LE SERVICE PEEJ
PERTINENCE :

Amélioration du suivi scolaire et du développement de l'enfant

Renforcement du soutien familial

EFFICACITÉ :

Mise en place de temps d'échange réguliers : Organiser des rencontres entre enseignants, animateurs périscolaires, et parents pour échanger sur le développement de l'enfant et favoriser une coéducation harmonieuse.

Développement de projets collaboratifs : Impliquer les parents et les membres de la communauté dans des projets éducatifs communs, comme des jardins partagés, des chantiers de quartier, ou des événements festifs.

Création de réseaux de soutien familial : Proposer des groupes de discussion pour les parents, des ateliers sur la parentalité positive, et des séances d'information sur les ressources locales disponibles.

IMPACT :

Amélioration de la réussite scolaire / Création d'un environnement inclusif / Développement du bien-être des enfants / Engagement accru des parents / Synergie dans les projets éducatifs / Participation des élèves et ressentis des acteurs éducatifs / Amélioration des liens entre l'école et l'APS

1

BIEN-ÊTRE, INCLUSION ET RÉUSSITE DE L'ENFANT

Contribuer au bien-être de l'enfant et à son épanouissement

CONFORTER UNE OFFRE ÉDUCATIVE RESPECTANT
LES RYTHMES DE L'ENFANT**PERTINENCE :**

Le respect des rythmes de l'enfant dans le cadre de l'offre éducative est un enjeu partagé.

EFFICACITÉ :

L'offre éducative mise en place respecte effectivement au mieux les rythmes de l'enfant.

Exemples d'indicateurs : existence d'une alternance entre temps calmes et activités au sein de la journée de l'enfant, mise en place effective des conditions permettant la sieste des plus petits dès la fin du service de restauration, formations réalisées auprès des acteurs...

IMPACT :

L'offre éducative ainsi proposée démontre que les enfants en tirent des effets bénéfiques.

Exemples d'indicateurs : satisfaction des familles et des acteurs éducatifs sur le comportement des enfants et notamment sur leur niveau de fatigue et de concentration,...

SOUTENIR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'ACQUISITION
DE COMPÉTENCES TRANSVERSALES**PERTINENCE :**

le périscolaire ne se contente pas de garder les enfants en dehors des heures de classe, mais participe activement à leur développement global, en soutenant non seulement leur réussite scolaire, mais aussi l'acquisition de compétences transversales qui les accompagneront tout au long de leur vie.

EFFICACITÉ :

Soutien aux devoirs : Organiser des séances d'aide aux devoirs encadrées par des professionnels ou des bénévoles, pour renforcer les apprentissages scolaires et soutenir les enfants en difficulté.

Développement des compétences socio-émotionnelles : Introduire des programmes visant à développer l'empathie, la gestion des conflits, et la collaboration entre les enfants.

Initiation à l'entrepreneuriat social : Proposer des projets collectifs où les enfants peuvent s'engager dans des initiatives sociales ou environnementales, développant ainsi des compétences d'organisation et de responsabilité.

IMPACT :

Développement de la confiance en soi, meilleure intégration sociale, réduction des inégalités, renforcement de la continuité éducative, soutien à la parentalité, renforcement du lien social

PROMOUVOIR LA SANTÉ PHYSIQUE ET LE BIEN ÊTRE
DES ENFANTS DANS TOUTES LES ACTIONS ÉDUCATIVES**PERTINENCE :**

La santé physique et mentale de l'enfant est un des éléments de son bien être, de sa capacité à apprendre, à partager, à vivre en collectivité.

EFFICACITÉ :

Exemples d'indicateurs : Mettre en place des programmes de prévention et d'éducation en matière de santé (nutrition, activité physique, hygiène). Organiser des dépistages réguliers pour identifier les problèmes de santé potentiels dès le plus jeune âge. Assurer un suivi psychologique pour les enfants en difficulté émotionnelle ou sociale. Mise en place d'activités sportives et de loisirs favorisant la santé physique et la cohésion sociale.

IMPACT :

Atmosphère/ambiance sereine, bienveillante

Posture d'apprentissage facilitée

Montée en compétence des enfants

Taux de participation des enfants lors des temps d'apprentissage

FAVORISER L'ACCÈS À DES ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES DE QUALITÉS**PERTINENCE :**

L'activité est l'élément facilitant l'apprentissage, le vivre ensemble, l'estime de soi....

EFFICACITÉ :

Développement d'ateliers périscolaires variés : Proposer des activités artistiques, scientifiques, et manuelles qui complètent l'enseignement scolaire et encouragent les enfants à découvrir de nouveaux centres d'intérêt.

Accessibilité des activités : Garantir que les activités périscolaires soient accessibles à tous les enfants, indépendamment de leur situation socio-économique, via des tarifs modulés ou des aides financières.

Formation continue des animateurs : Former les animateurs des activités périscolaires aux besoins spécifiques des enfants (inclusion des enfants en situation de handicap, gestion des émotions, etc.).

IMPACT :

Développement des compétences sociales et émotionnelles
Amélioration des performances scolaires

Découverte et apprentissage de soi

Montée en compétence des enfants

Taux de participation des enfants lors des temps d'apprentissage

AUTORISER L'ACTIVITÉ CHOISIE ET LE « RIEN FAIRE »

PERTINENCE :

En offrant la possibilité de choisir entre activités ou temps de repos, le PEDT contribue à créer un environnement où les jeunes se sentent écoutés et respectés. Cela peut renforcer leur sentiment d'appartenance et leur engagement dans le projet.

EFFICACITÉ :

Une évaluation régulière et participative est nécessaire pour évaluer l'efficacité de cet objectif stratégique. Elle repose sur de l'échange avec les enfants et les acteurs éducatifs. Elle peut également s'appuyer sur de l'observation ou l'analyse d'enquête/questionnaires.

IMPACT :

Les impacts de l'activité choisie et du « rien faire » dans le cadre d'un PEDT sont variés et interconnectés. Ils touchent non seulement les Enfants individuellement mais aussi la collectivité dans son ensemble. En favorisant le bien-être, le développement social, et l'engagement des Enfants, ces initiatives contribuent à créer un environnement éducatif positif et inclusif. Pour maximiser ces impacts, il est essentiel d'évaluer régulièrement les actions mises en place et d'adapter les offres en fonction des retours et des besoins des Enfants.



2

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable

SENSIBILISER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS
AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**PERTINENCE :**

C'est un des enjeux majeur de demain. Former des citoyens responsables, Influencer positivement les comportements dès le plus jeune âge, réduire l'empreinte écologique des établissements, et contribuer à la transition écologique de manière durable et inclusive sont quelques orientations que l'APS en complémentarité avec les autres acteurs éducatifs doivent s'emparer.

EFFICACITÉ :

- Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux de développement durable
- Initier à la biodiversité, aux nouvelles énergies, au tri des déchets

IMPACT :

L'intégration des enjeux du développement durable en accueil périscolaire sont vastes et profonds. Ils touchent non seulement les enfants, en leur offrant une éducation complète et durable, mais aussi notre territoire et son environnement, en contribuant à un avenir plus respectueux de notre planète. Les effets se manifesteront à court terme, par des économies et des comportements plus responsables, mais surtout à long terme, par une société plus résiliente et consciente des défis environnementaux et sociaux.

FAIRE PARTICIPER LES ACTEURS LOCAUX
ET LES FAMILLES**PERTINENCE :**

La participation des acteurs locaux et des familles dans les accueils périscolaires peut grandement enrichir l'éducation au développement durable et renforcer l'impact des initiatives mises en place. C'est un moyen efficace de promouvoir une culture de durabilité dès le plus jeune âge et de créer des synergies positives entre les différents membres de la communauté.

EFFICACITÉ :**Indicateurs :**

Engagement et participation des acteurs locaux et familles
Nombre d'actions et projets réalisés
Changement comportemental des enfants et des adultes
Niveau de ressources et soutien apportés aux actions/projets

IMPACT :

Enrichissement des enfants de part la diversité des actions et des apprentissages / Renforcement des liens communautaires / Sensibilisation généralisée de l'enjeu du développement durable

INITIER À LA BIODIVERSITÉ,
AUX NOUVELLES ÉNERGIES, AU TRI DES DÉCHETS**PERTINENCE :**

Cela répond à des enjeux éducatifs, environnementaux, sociaux et économiques majeurs. Cela prépare les enfants à être des acteurs conscients et responsables

EFFICACITÉ :

Pour évaluer l'efficacité des actions, nous nous appuyons sur des indicateurs comme :

- Réduction des déchets
- Consommation d'énergie/d'eau
- Implication et retours des enfants, des écoles, des partenaires locaux et des familles

IMPACT :

Les effets positifs sur la gestion des ressources, la sensibilisation des enfants, l'engagement communautaire, et le bien-être des enfants démontrent l'importance et la valeur d'adopter des pratiques durables dans les contextes éducatifs. Ces impacts contribuent à la création d'un avenir plus durable et plus équitable pour les générations futures.



3

CULTURE ET CRÉATIVITÉ

Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles

FAVORISER LA DÉCOUVERTE
CULTURELLE ET ARTISTIQUE**PERTINENCE :**

Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles est une approche essentielle pour contribuer au développement harmonieux des enfants, leur permettre de s'épanouir pleinement et les préparer à devenir des citoyens engagés et ouverts sur le monde.

- Stimulation de la curiosité et de l'esprit critique
- Complémentarité avec les apprentissages scolaires
- Développement global de l'enfant
- Développement de l'estime de soi
- Préparation à la citoyenneté

EFFICACITÉ :**Indicateurs :**

- Taux de participation
- Diversité des participants
- Analyse des retours
- Nombre d'événements culturels organisés

IMPACT :

Réduction des inégalités
Promotion de l'éducation artistique
Valorisation du patrimoine et de l'identité locale

VALORISER LES SAVOIR-ÊTRE
ET SAVOIR-FAIRE DE L'ENFANT**PERTINENCE :**

Cela contribue à leur développement global en renforçant la motivation et l'estime de soi. Cela nourrit la confiance source de développement de compétences sociales.

EFFICACITÉ :

De part l'observation du changement des comportements et les retours des parents/famille, des enfants et autres partenaires...

IMPACT :

Une estime de soi et une motivation renforcée
Une dynamique de groupe accrue
Renforcement des compétences
Amélioration des relations interpersonnelles

4

RESSOURCES LOCALES ET ENVIRONNEMENT

Favoriser l'enrichissement et la découverte en s'appuyant sur les ressources du territoire

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS LOCAUX

PERTINENCE :

Les enfants découvrent les spécificités de leur environnement proche, ce qui renforce leur sentiment d'appartenance à la communauté. L'utilisation des ressources du territoire dans un cadre périscolaire enrichit non seulement les connaissances des enfants, mais favorise également leur développement personnel, social, et citoyen. Elle permet d'ancrer les apprentissages dans un contexte local pertinent et tangible, tout en stimulant leur curiosité et en les ouvrant à de nouvelles perspectives.

EFFICACITÉ :**Indicateurs :**

- Retours des partenaires
- Observation des comportements, attitudes des enfants
- Enquête de satisfaction / Questionnaire

IMPACT :

Attractivité et visibilité du service APS
Montée en compétence de l'équipe éducative
Participe au développement de la dynamique locale

VALORISER L'ENVIRONNEMENT NATUREL

PERTINENCE :

Intégrer l'environnement naturel aux activités périscolaires enrichit l'expérience des enfants en les connectant avec le monde qui les entoure tout en offrant des opportunités d'apprentissage et de développement personnel.

EFFICACITÉ :

L'efficacité de l'intégration de l'environnement naturel dans les activités périscolaires se manifeste par des bénéfices divers et significatifs sur l'apprentissage, le développement personnel, la santé et le bien-être des enfants, ainsi que sur leur conscience environnementale.

Indicateurs :

- Amélioration de l'apprentissage
- Observations des compétences pratiques
- Niveau de connaissance des enjeux environnementaux

IMPACT :

Amélioration de l'espace naturel local / Réduction des déchets / Adoption de bonnes pratiques durables au sein des APS / Engagement et participations des acteurs éducatifs / Changement des comportements et pratiques

5

CITOYENNETÉ ET LIEN SOCIAL

Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

RÉAFFIRMER LES VALEURS RÉPUBLICAINES ET
CONSOLIDER LE LIEN SOCIAL**PERTINENCE :**

Cela s'inscrit dans une logique d'éducation à la citoyenneté, de respect de l'autre, et de cohésion sociale. Il permet de créer des ponts entre les générations et les cultures, tout en favorisant un apprentissage actif des principes du vivre ensemble.

EFFICACITÉ :

Renforcement du lien social et transmission des valeurs républicaines, contribuant ainsi à former des citoyens actifs et à améliorer la cohésion sociale sur le territoire.

IMPACT :

Amélioration du climat social
Renforcement de l'ouverture d'esprit et du rapport à l'autre
Développement des compétences sociales et civiques
A long terme, des citoyens plus engagés

CRÉER DES ESPACES DE DIALOGUE ET DE
CONCERTATION**PERTINENCE :**

Ces espaces sont essentiels pour garantir que le PEDT réponde de manière dynamique aux enjeux locaux tout en impliquant l'ensemble des parties prenantes dans une démarche participative.

EFFICACITÉ :

Elle se traduit par une meilleure coordination, une adaptation aux besoins, une innovation accrue, et un climat collaboratif qui facilite la mise en œuvre des projets éducatifs.

IMPACT :

Amélioration de la cohérence éducative globale
Collaboration renforcée
Optimisation des ressources
Durabilité des projets éducatifs

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE
DE LA PAROLE DE L'ENFANT**PERTINENCE :**

Cette intention permet de bâtir un projet éducatif plus participatif, respectueux des droits des enfants, et en phase avec les objectifs d'un accueil bienveillant et inclusif.

EFFICACITÉ :

Cela crée un cercle vertueux où les enfants sont plus épanouis, les projets éducatifs mieux adaptés, et l'ensemble de la communauté éducative plus harmonieuse.

IMPACT :

Efficacité des pratiques pédagogiques
Bien être des enfants (confiance, estime de soi...)
Renforcement de l'engagement et de la motivation

ENCOURAGER L'INCLUSION SOCIALE
ET CULTURELLE**PERTINENCE :**

Le besoin d'appartenance est prégnant chez l'enfant, il participe au bien être et à l'estime de soi.

EFFICACITÉ :

Organisation d'activités interculturelles : Créer des événements qui célèbrent la diversité culturelle et sociale, tels que des fêtes de quartier, des expositions d'art, ou des projets musicaux impliquant les enfants de différents horizons.

Mise en place de médiation sociale : Proposer des ateliers de médiation pour les enfants en difficulté relationnelle ou victimes d'exclusion, pour favoriser un climat de respect et de solidarité.

Sensibilisation à la citoyenneté : Introduire des actions éducatives sur la citoyenneté et la vie en société, incluant des débats sur les droits et les devoirs, ainsi que des projets de participation à la vie locale.

IMPACT :

Dynamique de groupe vertueux
Vie locale dynamique et agréable
Taux de participation des enfants lors des temps d'apprentissage



IV. LES ANNEXES

Brochure Bien grandir en Gesnois Bilurien

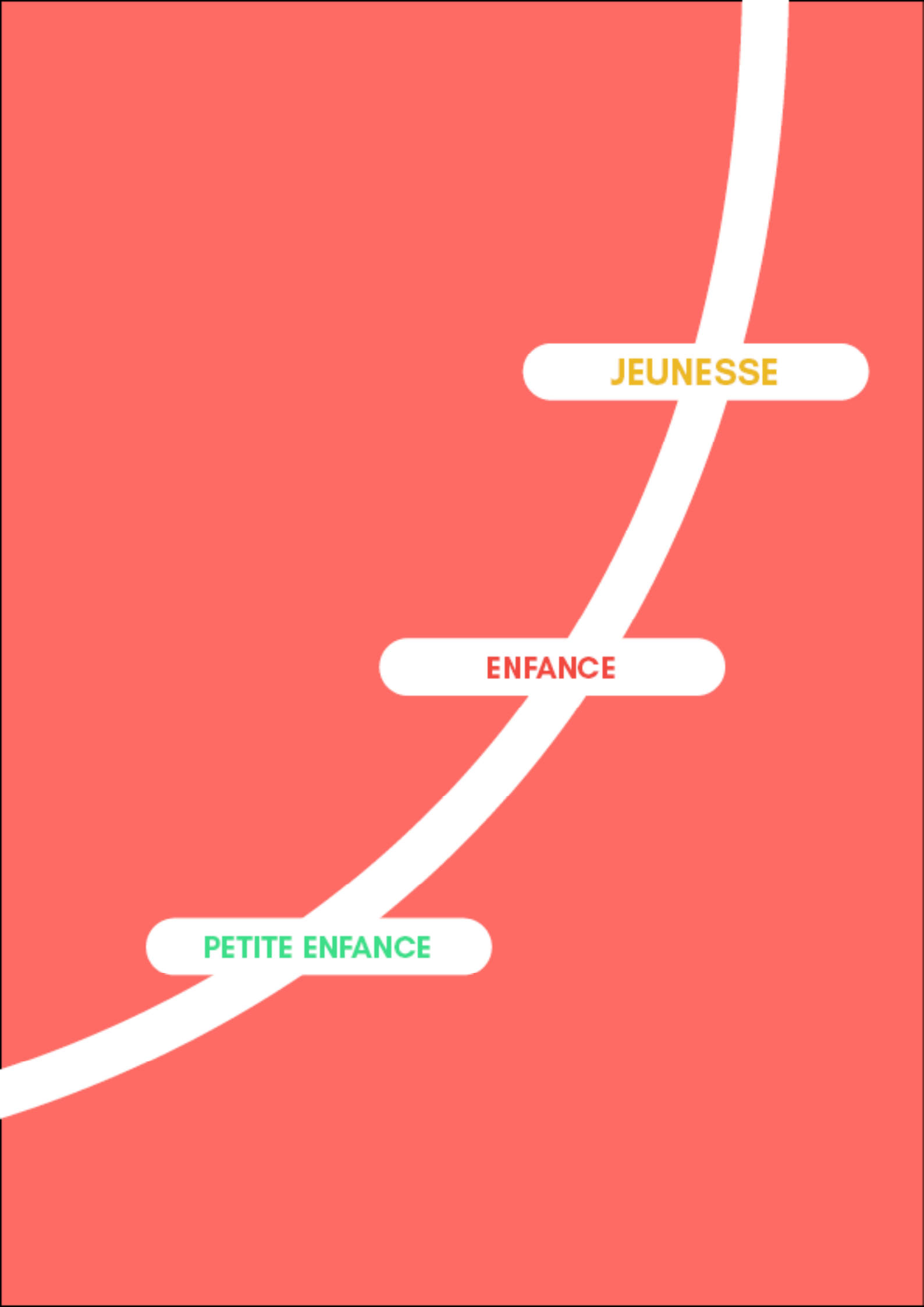
Les tarifs



GUIDE PRATIQUE

BIEN GRANDIR

EN GESNOIS BILURIEN



JEUNESSE

ENFANCE

PETITE ENFANCE

Bienvenue dans le guide **BIEN GRANDIR** de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

Au cœur de son engagement envers la Petite enfance, l'Enfance et la Jeunesse (PEEJ), la Communauté de Communes a mis en place en 2023, un service commun, dont la Direction est établie à Connerré au 48 rue de Paris. Cet espace, central et accessible, reflète une volonté de simplifier la vie des familles du territoire, en offrant un point d'information unique pour l'ensemble des structures.

Ce service supervise le Relais Petite Enfance (RPE) qui accompagne les parents et futurs parents dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins. Le RPE a également vocation à soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles du territoire, tout en leur proposant des animations destinées aux tout-petits. Aussi, la Communauté de Communes coordonne les 4 crèches du territoire avec deux gestionnaires : le centre social LARES et l'association Léo Lagrange. À noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les demandes d'inscription seront à effectuer via le Guichet Unique du service PEEJ.

La collectivité dispose également d'un réseau complet d'accueils périscolaires et de loisirs, ainsi que de trois espaces dédiés à la Jeunesse (Bouloire, Lombron et Savigné-l'Évêque). Ces structures proposent aux enfants et adolescent.e.s une variété d'activités enrichissantes et des séjours (hiver et été).

Nous vous invitons à explorer ce guide qui offre une vue d'ensemble des structures d'accueil en Gesnois Bilurien. Notre objectif est d'accompagner votre enfant à chaque étape de son développement, en faisant de lui un futur citoyen épanoui. La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien s'engage à offrir des solutions adaptées, répondant au mieux aux besoins et aux aspirations de chaque famille.

Quelle structure pour votre enfant ?



sommaire

PETITE ENFANCE

- ◆ Relais Petite Enfance 6
- 4 crèches 8

ENFANCE

- ◆ 18 accueils périscolaires 14
- 9 accueils de loisirs (mercredis et vacances) 15

JEUNESSE

- 3 espaces Jeunesse 16
- Présence dans les collèges 16
- Chantiers Argent de Poche 17

SÉJOURS

- Hiver et été 18

ÉCOLE DE MUSIQUE

- De l'éveil musical à la pratique d'un instrument 20
- Les Dumistes dans les écoles primaires 20



PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance

48 rue de Paris 72160 Connerré

rpe@cc-gesnoisbilurien.fr

02 21 76 08 49

PARENTS ET FUTURS PARENTS BÉNÉFICIEZ :

D'UN ACCUEIL INDIVIDUALISÉ, SUR RENDEZ-VOUS, POUR VOUS ACCOMPAGNER
DANS VOTRE **RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL** EN FONCTION DE VOS BESOINS :

- **INDIVIDUEL** : ASSISTANTE MATERNELLE OU EMPLOYÉE DE GARDE À DOMICILE
- **COLLECTIF** : L'UNE DES 4 CRÈCHES DU TERRITOIRE (SITUÉES À CONNERRÉ, LOMBRON, MONTFORT-LE-GESNOIS, SAINT-CORNEILLE)

De propositions pour **faciliter la mise en relation** vers une solution d'accueil
pour votre enfant : communication de la **liste des assistantes maternelles**
ou **demandes d'inscription en crèches**

D'informations sur les **aides administratives et financières** possibles

D'une aide dans vos **démarches de parent-employeur** tout au long de
la relation avec l'assistante maternelle ou l'employé de garde à domicile

Un **accompagnement à la parentalité** (entretiens individuels
ou soirées d'informations)

LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT CONSTITUE LE CŒUR DES MISSIONS DU RPE.

Ainsi, l'équipe de 3 professionnelles de la Petite Enfance propose régulièrement
des animations sur le territoire qui permettent d'offrir aux enfants des temps d'éveil
tout en bénéficiant de la présence rassurante de leur assistante maternelle.

De plus, le RPE propose de nouvelles opportunités d'apprentissage à travers des
activités adaptées au tout-petits, ainsi que des interventions extérieures dans
le domaine de la médiation animale, de l'art, du spectacle...

En Gesnois Bilurien,
l'accueil individuel c'est

265

ASSISTANTES MATERNELLES

agrées par le Conseil
départemental de la Sarthe
Contactez le RPE pour obtenir
la liste actualisée.

PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance

ACCOMPAGNE

LES ASSISTANTES MATERNELLES AVEC :

- DES INFORMATIONS SUR LE MÉTIER ET LE STATUT DE SALARIÉ
- DES INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES POUR DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE
- UN ACCOMPAGNEMENT POUR FAVORISER LE DÉPART EN FORMATION CONTINUE
- DES TEMPS D'ÉCHANGES AUTOUR DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE
- DES ANIMATIONS DE MATINÉES JEUX ET RENCONTRES
- L'ORGANISATION DE TEMPS FORTS AUTOUR D'UNE THÉMATIQUE
- L'ANIMATION DE SOIRÉES D'INFORMATIONS ET D'ATELIERS CRÉATIFS
- UN JOURNAL TRIMESTRIEL DÉDIÉ AUX ASSISTANTES MATERNELLES
- LE PRÊT DE LIVRES PROFESSIONNELS



EXEMPLES DE TEMPS FORTS : médiation animale, visite d'une caserne de pompiers, sortie au zoo, spectacle, visite d'une exposition d'art, séances de motricité au dojo, animation d'une ludothèque, séances de bébés lecteurs...





Les crèches

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROPOSE **59 PLACES**
EN CRÈCHE RÉPARTIES SUR 4 STRUCTURES :

CONNERRE, La Maison Des Lutins

LOMBRON, Les Queniaux

MONTFORT-LE-GESNOIS, Le Mille-Pattes

SAINT-CORNEILLE, Le Jardin Des P'tits Loups

Les crèches regroupent un accueil régulier et un accueil occasionnel. Leurs amplitudes horaires sont comprises entre 7h30 et 18h30, du lundi au vendredi. Les temps d'accueil varient de quelques heures à cinq jours, en fonction des besoins des parents et des places disponibles. Les enfants sont accueillis dès l'âge de 2 mois à 4 ans par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la Petite enfance.

Dans une démarche éco-responsable, les 4 crèches utilisent des couches lavables fournies par les structures et entretenues par un chantier d'insertion à proximité.

La gestion des crèches a été confiée à 2 associations : le Centre Social LARES et l'association Léo-Lagrange.

A partir du 1^{er} janvier 2024, les demandes d'inscription en crèche seront à effectuer auprès du Guichet Unique du service PEEJ au 02 85 29 92 28.

CRÈCHE

LA MAISON DES LUTINS

Gérée par l'association Léo LAGRANGE

SITUÉE À CONNERRÉ EN CŒUR DE VILLE, LA MAISON DES LUTINS EST UNE PETITE STRUCTURE RASSURANTE DE PROXIMITÉ ET FACILE D'ACCÈS QUI ACCUEILLE VOS ENFANTS EN PETIT EFFECTIF.

LE PROJET

Accompagner l'enfant et sa famille dans le processus de séparation, en créant un climat de confiance sécurisant

Favoriser sa socialisation et son autonomie tout en respectant son rythme

Aider l'enfant dans son développement psychomoteur

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Motricité libre (aménagements des espaces de jeux adaptés + enfants pieds nus)

Valorisation du développement psychomoteur et l'autonomie (observation des pro/accompagner par la parole et le langage des signes)

Volonté de rendre les parents acteurs (participation à des ateliers et sorties, importances des transmissions sur le quotidien et les évolutions de leur enfant)

Prise en compte de l'environnement (recyclage, composte, couches lavables, fabrication de jeux avec de la récup')

Sorties Nature

Découverte du livre à la médiathèque

Découverte artistique (pièces de théâtre, bébé lecteurs...)

Découverte musicale

Relaxation ludique et éveil au yoga.

CONNERRÉ

Avenue de Verdun

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

*Fermée une semaine à Noël,
une semaine pendant les
vacances de Pâques et trois
semaines l'été*

Capacité d'accueil :
12 enfants au maximum

LES PLUS :

Couches lavables, avec l'entretien réalisé par le service blanchisserie du chantier d'insertion

Repas fournis avec un maximum de produits locaux et frais

Projet passerelle avec l'école maternelle ; l'accueil de loisirs et la médiathèque

CRÈCHE

LES QUENIAUX

Gérée par le centre social LARES



AU CŒUR DE LA CAMPAGNE, DANS UN ÉCRIN DE VER-DURE, LES QUENIAUX EST UNE STRUCTURE ÉCOLO-GIQUE, QUI SERT DES REPAS BIOLOGIQUES LABELLI-SÉS ÉCOCERT PRÉPARÉS SUR PLACE. LA STRUCTURE DISPOSE D'UN JARDIN PÉDAGOGIQUE ET PARTICIPATIF.

LES QUENIAUX EST MEMBRE DU RÉSEAU PETITE EN-FANCE ET HANDICAP. IL ACCUEILLE DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP JUSQU'À L'ÂGE DE 6 ANS ET RÉSIDANT HORS DU TERRITOIRE DU GESNOIS BI-LURIEN.

LE PROJET

Accompagner l'enfant et sa famille dans le proces-sus de séparation, en créant un climat de confiance sécurisant

Favoriser sa socialisation et son autonomie tout en respectant son rythme

Aider l'enfant dans son développement psycho-moteur

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

MANUELLES ET MOTRICES : Modelage, peinture, ex-pression corporelle...

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES : Jardinage, sorties...

LECTURE - THÉÂTRE - MUSIQUE : Livres, bibliothèque, marionnettes, kamishibai, chansons...

JEUX : Construction (lego, kapla), encastrements (puzzles, colorissimo), réflexion (dominos, loto...) et transvasements.

LOMBRON

584 chemin de la tasse

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

*Fermée une semaine à Noël,
une semaine pendant les
vacances de Pâques et trois
semaines l'été*

Capacité d'accueil :
18 enfants au maximum

LES PLUS :

Accueil d'enfants en situa-tion de handicap

Structure située à la cam-pagne en pleine nature

Repas préparés sur place, labellisés bio écocert

Utilisation de couches la-vables

CRÈCHE

LE MILLE-PATTES

Gérée par l'association Léo LAGRANGE

EN PLEIN CENTRE-VILLE DE MONTFORT-LE-GESNOIS, LE MILLE PATTES ACCUEILLE VOS ENFANTS DANS UNE STRUCTURE JOUXTANT LA RÉSIDENCE AMICIE, ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES, FAVORISANT AINSI LES ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS À TRAVERS UNE ENTRÉE PARTAGÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS.

LE PROJET

Accompagner l'enfant et sa famille dans le processus de séparation, en créant un climat de confiance sécurisant

Favoriser sa socialisation et son autonomie tout en respectant son rythme

Aider l'enfant dans son développement psychomoteur

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Manuelle et motrice (modelage, peinture, expression corporelle, etc...)

Musicale (chansons, etc.)

Lecture (livres, bibliothèque, etc.)

Théâtre (marionnettes, kamishibai)

Activité de construction (lego, kapla, etc.)

Jeux d'encastrement (puzzles, colorissimo)

Jeux de réflexion (dominos, loto, etc.)

Jeux de transvasements

Activités extérieures (jardinage, sorties, etc.)

MONTFORT-LE-GESNOIS

53 rue Honoré Broutelle

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

*Fermée une semaine à Noël,
une semaine pendant les
vacances de Pâques et trois
semaines l'été*

Capacité d'accueil :
14 enfants au maximum

LES PLUS

Projet intergénérationnel avec la maison de retraite AMICIE.

Repas fournis par la maison de retraite

Couches lavables, avec l'entretien réalisé par le service Blanchisserie du chantier d'insertion.

Projet passerelle avec plusieurs écoles maternelles du Gesnois Bilurien

CRÈCHE

LE JARDIN DES P'TITS LOUPS

Gérée par le centre social LARES

SITUÉ AU CŒUR DE LA COMMUNE DE SAINT-CORNEILLE, LE JARDIN DES P'TITS LOUPS ACCUEILLE VOS ENFANTS DANS UN VASTE ESPACE DE JEUX. IL ACCUEILLE ÉGALEMENT LE RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN.

LE PROJET

Accompagner l'enfant et sa famille dans le processus de séparation, en créant un climat de confiance sécurisant

Favoriser sa socialisation et son autonomie tout en respectant son rythme

Aider l'enfant dans son développement psychomoteur

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Manuelle et motrice (modelage, peinture, dessin, craies, parcours de motricité, expression corporelle...)

Musicale (chansons, musique avec instruments...)

Lectures (livres, bibliothèque, livres sonores...)

Théâtre (théâtre de marionnettes, kamishibai)

Activités de construction (lego, kapla, clipo, cubes...)

Jeux d'encastrement (puzzles, colorissimo...)

Jeux de réflexion (dominos, loto...)

Jeux de transvasements (table de transvasement, boîte de transvasement...)

Activités extérieures (véhicules, jeux d'eau, jardinage, sorties...)

Ateliers sensoriels (snoezelen)

Sorties diverses tout au long de l'année

SAINT-CORNEILLE

5 allée des Hortensias

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

*Fermée une semaine à Noël,
une semaine pendant les
vacances de Pâques et trois
semaines l'été*

Capacité d'accueil :
15 enfants au maximum

LES PLUS :

De nombreuses sorties (équitation, piscine, forêt de l'Epau, cinéma, fermes pédagogiques et bien d'autres)

Pratique du signe associé à la parole pour permettre aux tous petits de se faire comprendre plus facilement

Projet passerelle avec l'accueil de loisirs à Saviigné-l'Évêque



l'accueil à Bouloire

ENFANCE

Gérée par la CC du Gesnois Bilurien



18 accueils périscolaires

LES INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS SONT À EFFECTUER SUR LE PORTAIL FAMILLES.
Retrouvez les liens, les tarifs et le règlement intérieur sur www.cc-gesnoisbilurien.fr

ARDENAY-SUR-MÉRIZE 2 rue des Freteaux
Horaires : 7h30 à 9h00 / 16h30 à 18h45

BOULOIRE 6, rue de la Jagerie
Horaires : 7h00 à 9h00 / 16h00 à 18h30

LE BREIL-SUR-MÉRIZE 5 rue des 4 vents
Horaires : 7h00 à 8h30 / 16h30 à 18h30

CONNERRÉ 13 avenue de Verdun
Horaires : 7h00 à 9h00 / primaires : 15h45 à 18h30, maternelles : 16h30 à 18h30

COUDRECIEUX 17 rue de la Mairie
Horaires : 7h00 à 9h00 / 16h30 à 18h30

LOMBRON 16 rue de Torcé
Horaires : 7h15 à 8h15 / 16h30 à 18h30

MONTFORT-LE-GESNOIS 70 grande rue
Horaires : 7h15 à 8h45 / 16h30 à 18h45

SAINT-CÉLERIN 4 Rue de Lombron
Horaires : 7h00-8h40 / 16h45-18h30

SAINT-CORNEILLE 34 Grande Rue
Horaires : 7h30 à 8h35 / 16h30 à 18h30

ST-MARS-DE-LOCQUENAY 10 place de l'Eglise
Matin : 7h00 à 8h50 / 16h30 à 18h30

ST-MARS-LA-BRIÈRE allée des Chataigniers
Horaires : 7h30 à 9h00 / 16h30 à 18h30

ST-MICHEL-DE-CHAVAINES 6 rue des Ecoles
Horaires : 7h00 à 9h00 / 16h30 à 18h30

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE rue de la libération
Horaires : 7h15 à 8h45 / 16h20 à 18h30 :
Pomme d'Api ; 16h30 à 18h30 : Jacques Prévert

SILLÉ-LE-PHILIPPE Rue Neuve
Horaires : 7h00-8h20 / 16h30-19h00

THORIGNÉ-SUR-DUÉ Rue Albert Trotté Hatton
Horaires : 7h00 à 9h00 / 15h45 à 18h30

TORCÉ-EN-VALLÉE 6 place de la mairie
Horaires : 7h00-8h40 / 16h30-19h00 avec des
TAP de 15h45 à 16h30

TRESSON 3 rue des Lilas
Horaires : 7h00 à 9h00 / 16h30 à 18h30

VOLNAY 6 route de la Roche
Horaires : 7h00 à 8h45 / 16h15 à 18h30

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Service Petite enfance, Enfance, Jeunesse (PEEJ) :
48 rue de Paris à Connerré / service-peejaccc-gesnoisbilurien.fr / 02 85 29 92 28

9 accueils de loisirs

mercredis et vacances

Gérés par la CC du Gesnois Bilurien

Les accueils de Loisirs débutent à 9h et se terminent à 17h. Des horaires plus amples permettent des arrivées et des départs échelonnés.

Un programme est diffusé avant chaque période de vacances afin d'annoncer les thématiques abordés.

LES ACCUEILS DE LOISIRS PROPOSENT CHACUN UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS QUI DOIVENT VALORISER L'ENFANT DANS SON INDIVIDUALITÉ, DÉVELOPPER SON ÉPANOUISSEMENT DANS LE COLLECTIF, STIMULER SON ESPRIT CRÉATIF ET CRITIQUE.

C'EST AUSSI L'OCCASION DE PRATIQUER DE NOUVELLES ACTIVITÉS (MANUELLES, ARTISTIQUES, SPORTIVES OU MULTIMÉDIA).

ARDENAY-SUR-MÉRIZE 2 rue des Fréteaux
Horaires : 7h30 à 18h30

BOULOIRE 6, rue de la Jugerie
Horaires : 7h00 à 18h30

LE BREIL-SUR-MÉRIZE 5 rue des 4 vents
Horaires : mercredi : 7h00 à 18h30,
vacances : 7h30 à 18h30

CONNERRÉ 13 avenue de Verdun
Horaires : 7h00 à 18h30

LOMBRON 16 rue de Torcé
Horaires : 7h15 à 18h30

MONTFORT-LE-GESNOIS 70 grande rue
Horaires : mercredi : 7h15 à 18h45,
vacances : 8h00 à 18h00

ST-MARS-LA-BRIÈRE all. des Chataigniers
Horaires : 7h30 à 18h30

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE rue de la libération
Horaires : 7h30 à 18h30

TORCÉ-EN-VALLÉE 6 place de la mairie
Horaires : mercredi : 13h30 à 19h00,
vacances : 7h00 à 19h00

LES INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS SONT À EFFECTUER SUR LE PORTAIL FAMILLES.

Retrouvez les dates d'ouvertures, les liens, les tarifs et le règlement intérieur sur www.cc-gesnoisbilurien.fr



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Service Petite enfance, Enfance, Jeunesse :
48 rue de Paris à Connerré / 02 85 29 92 28
service-pee@cc-gesnoisbilurien.fr

JEUNESSE

Espace Jeunesse à Bouloire





JEUNESSE

Gérée par la CC du Gesnois Bilurien

3 espaces Jeunesse

- ▶ **BOULOIRE** 3 rue des maillets
localjeunesbouloire@cc-gesnoisbilurien.fr
- ▶ **LOMBRON** 16 rue de Torcé
localjeuneslombbron@cc-gesnoisbilurien.fr
- ▶ **SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE** 5 rue de la division Leclerc
localjeunes-savigne@cc-gesnoisbilurien.fr

Pendant les périodes scolaires :

Les espaces sont en accès libres
aux horaires suivants :

Mercredi : 13h30 à 18h

Vendredi : 17h à 21h, si une soirée est prévue,
l'espace ferme plus tard.

+ un samedi par mois, selon planning

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Service Petite enfance, Enfance, Jeunesse : 48 rue de Paris à Connerré
02 85 29 92 28 / service-pee@cc-gesnoisbilurien.fr

Point d'informations, santé, culture,
vie pratique, loisirs, jeux, sorties

Lieu d'écoute :

en solo ou en groupe

Accompagnement de projets :

collectifs : voyages, sorties, visites
personnels : orientation, formation...

Possibilité de faire ses devoirs

TARIFS :

adhésion annuelle selon QF :

de 4 à 10 euros

+ tarif à l'heure

lors des soirées

Présence des animateurs dans les collèges

À BOULOIRE

au collège Guillaume Apollinaire :
Tous les mardis et jeudis de 12h30 à 14h00

À CONNERRÉ

au collège François Grudé :
Tous les jeudis et vendredis de 12h10 à 14h10

Vacances scolaires

Les **PROGRAMMES**, mis en place par les animateurs, offrent un éventail d'**activités créatives, sportives et culturelles**. Des ateliers artistiques aux compétitions sportives, chaque journée est une occasion de s'amuser et de développer de nouvelles connaissances.

Les jeunes ont également l'opportunité de découvrir leur environnement à travers **des visites et des sorties**. Que ce soit une excursion culturelle, une journée en plein air pour explorer la nature environnante, ou une visite d'un lieu historique, chaque sortie contribue à élargir leurs horizons et à susciter leur curiosité.

Lors des soirées, les participants sont encouragés à s'impliquer dans la **préparation du repas**, sous la supervision des animateurs. Cette expérience favorise le travail d'équipe, la créativité culinaire et renforce le sentiment d'appartenance. De plus, partager un repas préparé ensemble crée des moments de convivialité propices aux échanges.

**Sur inscriptions et réservations
via le portail Familles**

Chantiers Argent de Poche

La Communauté de Communes propose des chantiers "Argent de Poche" pendant les périodes de vacances scolaires. Ce dispositif offre aux jeunes de 14 à 18 ans l'opportunité de réaliser de petits travaux en échange d'une indemnisation de 75 euros. Les chantiers sont organisés du lundi au vendredi, soit le matin, soit l'après-midi.





LES SÉJOURS

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORGANISE DES SÉJOURS L'HIVER ET L'ÉTÉ, OFFRANT AUX ENFANTS ET ADOLESCENTS UNE EXPÉRIENCE INOUBLIABLE.

CES ESCAPADES SONT CONÇUES POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE, L'ÉPANOUISSEMENT ET LE PARTAGE.

HIVER

L'hiver est magique, et les séjours sont conçus pour capturer cette magie tout en offrant aux participants une aventure tout confort. Nichés au cœur de paysages montagneux, les enfants et adolescents auront l'occasion de s'essayer à des activités hivernales. Encadrés par des professionnels, les participants apprendront non seulement de nouvelles compétences, mais développeront également leur confiance et leur esprit d'équipe. Les soirées sont tout aussi spéciales avec des veillées, des jeux de société et des moments de convivialité.



ÉTÉ

Lorsque l'été arrive, la Communauté de Communes offre une palette d'aventures estivales pour les enfants et les adolescents. Les séjours Été combinent une variété d'activités en plein air, des ateliers artistiques, des excursions culturelles et des moments de détente au cœur de la nature. Que ce soit pour les passionnés de sports, les amateurs d'art ou les explorateurs en herbe, il y en a pour tous les goûts.

Les participants bénéficieront d'une équipe d'encadrement, assurant non seulement leur sécurité, mais aussi leur épanouissement personnel. Les séjours Été sont l'occasion parfaite pour que les enfants tissent des liens durables, découvrent de nouvelles passions et créent des souvenirs qui dureront toute une vie.



La Communauté de Communes tient à faire partir équitablement chaque enfant, chaque jeune en séjours. C'est pourquoi avant de finaliser un dossier, une période de pré-inscriptions est organisée pour tous les séjours.

1 - PRÉINSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont à effectuer sur www.cc-gesnoisbilurien.fr. Les dates de préinscriptions sont communiquées sur le site de la Communauté de Communes.

2 - DOSSIERS À L'ÉTUDE

Selon les critères suivants : priorité accordée aux enfants et jeunes du Gesnois Bilurien, aux premières demandes et à la mixité des groupes (âges, filles/ garçons...).

3 - INSCRIPTIONS DÉFINITIVES

Les familles dont les enfants-jeunes ont été retenus sont recontactées pour finaliser le dossier d'inscription.



L'ÉCOLE DE MUSIQUE

De l'éveil musical à la pratique d'un instrument

L'école de musique relève d'un service de la Communauté de Communes réparti sur 4 sites : à Bouloire, à Connerré, Savigné-l'Évêque et Thorigné-sur-Dué. Depuis la rentrée de l'année 2023, l'école de musique accueille 210 élèves. 15 enseignants spécialisés dans une douzaine de disciplines différentes assurent les cours. L'école propose un parcours d'éveil et de découverte pour les enfants de 4 à 6 ans, où ils peuvent explorer divers instruments avant de faire leur choix. Après cette phase, les deux tiers des enfants rejoignent un parcours de formation musicale structuré en cycles.

Quand l'école de musique intervient dans les écoles

Deux enseignants, titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), interviennent une heure chaque semaine dans **20 classes de primaire en Gesnois Bilurien**. Cette année, ils seront présents dans les écoles de Coudrecieux, Saint-Corneille, Saint-Mars-la-Brière, Saint-Michel-de-Chavaignes, Sillé-le-Philippe et de Tresson, accompagnant ainsi près de **400 élèves**.

CONTACTS ÉCOLE DE MUSIQUE :

02 43 35 98 11 / ecolemusique@cc-gesnoisbilurien.fr / 3 rue des Maillets 72440 BOULOIRE

Horaires du secrétariat :

Mardi 13h30-18h30 ; mercredi 9h30-12h30/13h30-18h30 ; jeudi 13h30-18h30

Tarifs Service Enfance - Applicables à partir du 1er septembre 2024
RÉSIDENTS DU TERRITOIRE DU GESNOIS BILURIEN



Tarifs approuvés en Conseils Communautaires
du 11 Avril 2024 et du 04 Juillet 2024

Résidents du Territoire du Gesnois Bilurien		TEMPS SCOLAIRES ACCUEILS PERISCOLAIRES LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI			
		AU QUART D'HEURE		À LA DEMI-HEURE	
		Matin	Soir avec goûter	Matin	Soir avec goûter
1	QF < 500	0,32 €	0,35 €	0,64 €	0,70 €
2	QF 501-700	0,40 €	0,44 €	0,80 €	0,87 €
3	QF 701 - 900	0,48 €	0,52 €	0,95 €	1,04 €
4	QF 901- 1100	0,56 €	0,60 €	1,11 €	1,20 €
5	QF 1101 - 1300	0,63 €	0,69 €	1,26 €	1,37 €
6	QF 1301 - 1500	0,71 €	0,77 €	1,41 €	1,54 €
7	QF > 1500	0,79 €	0,86 €	1,57 €	1,71 €

TEMPS SCOLAIRES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES MERCREDI						
Journée	Demi-journée* avec repas	Demi-journée* sans repas	Repas	Péri sur site au quart d'heure	Péri sur site à la demi heure	
17,07 €	10,71 €	6,36 €	3,11 €	0,34 €	0,67 €	
18,35 €	11,44 €	6,93 €	3,22 €	0,42 €	0,84 €	
19,64 €	12,17 €	7,49 €	3,34 €	0,50 €	0,99 €	
20,93 €	12,88 €	8,05 €	3,45 €	0,58 €	1,16 €	
22,22 €	13,61 €	8,61 €	3,57 €	0,66 €	1,32 €	
23,51 €	14,34 €	9,18 €	3,68 €	0,74 €	1,48 €	
24,79 €	15,06 €	9,74 €	3,80 €	0,82 €	1,64 €	

VACANCES SCOLAIRES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES												
Résidents du Territoire du Gesnois Bilurien		Journée	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours	Demi-journée*	Forfait 5 demi-journées* sans repas	Forfait 5 demi-journées* avec repas	Péri-alsh tarif 1/4 h sur site	Péri-alsh tarif 1/2 h sur site	Repas
1	QF < 500	13,41 €	22,79 €	34,19 €	45,58 €	56,99 €	4,99 €	21,24 €	35,76 €	0,27 €	0,53 €	3,11 €
2	QF 501-700	14,42 €	24,52 €	36,78 €	49,04 €	61,29 €	5,45 €	23,12 €	38,19 €	0,33 €	0,66 €	3,22 €
3	QF 701 - 900	15,43 €	26,24 €	39,36 €	52,47 €	65,59 €	5,89 €	24,99 €	40,62 €	0,39 €	0,78 €	3,34 €
4	QF 901- 1100	16,45 €	27,96 €	41,94 €	55,92 €	69,89 €	6,33 €	26,88 €	43,01 €	0,46 €	0,91 €	3,45 €
5	QF 1101 - 1300	17,46 €	29,68 €	44,52 €	59,36 €	74,20 €	6,77 €	28,77 €	45,44 €	0,52 €	1,03 €	3,57 €
6	QF 1301 - 1500	18,47 €	31,39 €	47,09 €	62,79 €	78,50 €	7,22 €	30,65 €	47,87 €	0,59 €	1,17 €	3,68 €
7	QF > 1500	19,48 €	33,12 €	49,69 €	66,24 €	82,80 €	7,66 €	32,53 €	50,30 €	0,65 €	1,29 €	3,80 €

* Matin ou après-midi

Les tarifs : ENFANCE

Non Résidents du Territoire du Gesnois Bilurien		TEMPS SCOLAIRES				
		ACCUEILS PERISCOLAIRES				
		LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI				
		AU QUART D'HEURE		À LA DEMI-HEURE		
		Matin	Soir avec goûter	Matin	Soir avec goûter	
1	QF < 500	0,40 €	0,44 €	0,80 €	0,88 €	
2	QF 501-700	0,50 €	0,54 €	1,00 €	1,09 €	
3	QF 701-900	0,59 €	0,65 €	1,19 €	1,30 €	
4	QF 901-1100	0,69 €	0,75 €	1,39 €	1,50 €	
5	QF 1101-1300	0,79 €	0,86 €	1,58 €	1,71 €	
6	QF 1301-1500	0,88 €	0,96 €	1,76 €	1,93 €	
7	QF > 1500	0,98 €	1,07 €	1,96 €	2,14 €	

TEMPS SCOLAIRES						
ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES						
MERCREDI						
Journée	Demi-journée* avec repas	Demi-journée* sans repas	Repas	Péri sur site au quart d'heure	Péri sur site à la demi heure	
21,34 €	13,39 €	7,95 €	3,89 €	0,42 €	0,84 €	
22,94 €	14,30 €	8,66 €	4,03 €	0,53 €	1,05 €	
24,55 €	15,21 €	9,36 €	4,18 €	0,62 €	1,24 €	
26,16 €	16,10 €	10,06 €	4,31 €	0,73 €	1,45 €	
27,78 €	17,01 €	10,76 €	4,46 €	0,83 €	1,65 €	
29,39 €	17,93 €	11,48 €	4,60 €	0,93 €	1,85 €	
30,99 €	18,83 €	12,18 €	4,75 €	1,03 €	2,05 €	

Non Résidents du Territoire du Gesnois Bilurien		VACANCES SCOLAIRES										
		ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES										
		Journée	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours	Demi-journée*	Forfait 5 demi-journées* sans repas	Forfait 5 demi-journées* avec repas	Péri-alsh tarif 1/4 h sur site	Péri-alsh tarif 1/2 h sur site	Repas
1	QF < 500	16,76 €	28,49 €	42,74 €	56,98 €	71,24 €	6,24 €	26,55 €	44,70 €	0,33 €	0,66 €	3,89 €
2	QF 501-700	18,03 €	30,65 €	45,98 €	61,30 €	76,61 €	6,81 €	28,90 €	47,74 €	0,41 €	0,83 €	4,03 €
3	QF 701 – 900	19,29 €	32,80 €	49,20 €	65,59 €	81,99 €	7,36 €	31,24 €	50,78 €	0,49 €	0,98 €	4,18 €
4	QF 901- 1100	20,56 €	34,95 €	52,43 €	69,90 €	87,36 €	7,91 €	33,60 €	53,76 €	0,57 €	1,14 €	4,31 €
5	QF 1101 – 1300	21,83 €	37,10 €	55,65 €	74,20 €	92,75 €	8,46 €	35,96 €	56,80 €	0,64 €	1,29 €	4,46 €
6	QF 1301 – 1500	23,09 €	39,24 €	58,86 €	78,49 €	98,13 €	9,03 €	38,31 €	59,84 €	0,73 €	1,46 €	4,60 €
7	QF > 1500	24,35 €	41,40 €	62,11 €	82,80 €	103,50 €	9,58 €	40,66 €	62,88 €	0,81 €	1,61 €	4,75 €

* Matin ou après-midi

Résidents du Territoire du Gesnois Bilurien		TEMPS SCOLAIRES ACCUEILS PERISCOLAIRES LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI	
		AU QUART D'HEURE	À LA DEMI-HEURE
		Matin et Soir	Matin et Soir
1	QF < 500	0,32 €	0,64 €
2	QF 501-700	0,40 €	0,80 €
3	QF 701-900	0,48 €	0,95 €
4	QF 901-1100	0,56 €	1,11 €
5	QF 1101-1300	0,63 €	1,26 €
6	QF 1301-1500	0,71 €	1,41 €
7	QF > 1500	0,79 €	1,57 €

TEMPS SCOLAIRES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES MERCREDI				
Journée sans repas	Demi-journée** sans repas	Péri sur site au quart d'heure	Péri sur site à la demi heure	
13,96 €	6,36 €	0,34 €	0,67 €	
15,13 €	6,93 €	0,42 €	0,84 €	
16,30 €	7,49 €	0,50 €	0,99 €	
17,48 €	8,05 €	0,58 €	1,16 €	
18,65 €	8,61 €	0,66 €	1,32 €	
19,83 €	9,18 €	0,74 €	1,48 €	
20,99 €	9,74 €	0,82 €	1,64 €	

Résidents du Territoire du Gesnois Bilurien		VACANCES SCOLAIRES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES						
		Journée sans repas	Forfait 2 jours sans repas	Forfait 3 jours sans repas	Forfait 4 jours sans repas	Forfait 5 jours sans repas	Demi-journée**	Forfait 5 demi-journées** sans repas
1	QF < 500	10,30 €	16,98 €	25,48 €	33,97 €	42,45 €	4,99 €	21,24 €
2	QF 501-700	11,20 €	18,49 €	27,74 €	36,98 €	46,23 €	5,45 €	23,12 €
3	QF 701-900	12,09 €	19,99 €	29,99 €	39,97 €	49,97 €	5,89 €	24,99 €
4	QF 901-1100	13,00 €	21,51 €	32,26 €	43,01 €	53,77 €	6,33 €	26,88 €
5	QF 1101-1300	13,89 €	23,00 €	34,51 €	46,00 €	57,51 €	6,77 €	28,77 €
6	QF 1301-1500	14,79 €	24,52 €	36,78 €	49,04 €	61,29 €	7,22 €	30,65 €
7	QF > 1500	15,68 €	26,02 €	39,03 €	52,03 €	65,03 €	7,66 €	32,53 €

* ENFANTS AYANT UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI), SOUS CONDITIONS DE FOURNIR LES JUSTIFICATIFS MÉDICAUX ET LE REPAS

** Matin ou après-midi

Non Résidents du Territoire du Gesnois Bilurien		TEMPS SCOLAIRES	
		ACCUEILS PERISCOLAIRES	
		LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI	
		AU QUART D'HEURE	À LA DEMI-HEURE
		Matin et Soir	Matin et Soir
1	QF < 500	0,40 €	0,80 €
2	QF 501-700	0,50 €	1,00 €
3	QF 701 - 900	0,59 €	1,19 €
4	QF 901- 1100	0,69 €	1,39 €
5	QF 1101 - 1300	0,79 €	1,58 €
6	QF 1301 - 1500	0,88 €	1,76 €
7	QF > 1500	0,98 €	1,96 €

ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES		TEMPS SCOLAIRES	
		MERCREDI	
		Journée sans repas	Demi-journée** sans repas
		Péri sur site à la demi-heure	Péri sur site au quart d'heure
1	QF < 500	17,45 €	7,95 €
2	QF 501-700	18,91 €	8,66 €
3	QF 701 - 900	20,38 €	9,36 €
4	QF 901- 1100	21,85 €	10,06 €
5	QF 1101 - 1300	23,31 €	10,76 €
6	QF 1301 - 1500	24,79 €	11,48 €
7	QF > 1500	26,24 €	12,18 €

Non Résidents du Territoire du Gesnois Bilurien		VACANCES SCOLAIRES							
		ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES							
		Journée sans repas	Forfait 2 jours sans repas	Forfait 3 jours sans repas	Forfait 4 jours sans repas	Forfait 5 jours sans repas	Demi-journée**	Forfait 5 demi-journées** sans repas	Péri-als sur site
		Péri-als sur site	Péri-als sur site	Péri-als sur site	Péri-als sur site	Péri-als sur site	Péri-als sur site	Péri-als sur site	Péri-als sur site
1	QF < 500	12,88 €	21,23 €	31,85 €	42,46 €	53,06 €	6,24 €	26,55 €	0,66 €
2	QF 501-700	14,00 €	23,11 €	34,68 €	46,23 €	57,79 €	6,81 €	28,90 €	0,83 €
3	QF 701 - 900	15,11 €	24,99 €	37,49 €	49,96 €	62,46 €	7,36 €	31,24 €	0,98 €
4	QF 901- 1100	16,25 €	26,89 €	40,33 €	53,76 €	67,21 €	7,91 €	33,60 €	1,14 €
5	QF 1101 - 1300	17,36 €	28,75 €	43,14 €	57,50 €	71,89 €	8,46 €	35,96 €	1,29 €
6	QF 1301 - 1500	18,49 €	30,65 €	45,98 €	61,30 €	76,61 €	9,03 €	38,31 €	1,46 €
7	QF > 1500	19,60 €	32,53 €	48,79 €	65,04 €	81,29 €	9,58 €	40,66 €	1,61 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20240411-2024_049a-DE
en date du 30/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_049a

Tarifs Service Jeunesse - Applicables à partir du 1er septembre 2024
Communauté de Communes LE GESNOIS BILURIEN



CDC Le Gesnois Bilurien		VACANCES SCOLAIRES										LOUL JEUNES PERIODE SCOLAIRES			
Journée	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours	Forfait 2 jours 1 nuit	Forfait 3 jours 2 nuits	Forfait 4 jours 3 nuits	Demi- journées*	Forfait 5 demi- journées* sans repas	Forfait 5 demi- journées* avec repas	Péri-désh tarif 1/2h sur site	Repas	adhesion annuelle	Animation sur Inscription (soirée...) Tarif/heure	Repas
1 OF 501 - 500	13.41 €	22.79 €	34.19 €	45.58 €	56.99 €	40.23 €	53.64 €	4.99 €	21.24 €	35.76 €	0.53 €	3.13 €	8.00 €	1.39 €	3.13 €
2 OF 501 - 500	14.42 €	24.52 €	36.78 €	49.04 €	61.29 €	43.26 €	57.68 €	5.45 €	23.12 €	38.39 €	0.66 €	3.22 €	10.50 €	3.51 €	3.22 €
3 OF 501 - 500	15.43 €	26.24 €	39.36 €	52.47 €	65.59 €	46.30 €	61.73 €	5.89 €	24.99 €	40.62 €	0.78 €	3.34 €	12.00 €	3.62 €	3.34 €
4 OF 501 - 1100	16.45 €	27.96 €	41.94 €	55.92 €	69.89 €	49.34 €	65.78 €	6.33 €	26.88 €	43.01 €	0.91 €	3.45 €	14.00 €	3.75 €	3.45 €
5 OF 1101 - 1300	17.46 €	29.68 €	44.52 €	59.36 €	74.20 €	52.37 €	69.83 €	6.77 €	28.77 €	45.44 €	1.03 €	3.57 €	16.00 €	3.88 €	3.57 €
6 OF 1301 - 1500	18.47 €	31.39 €	47.09 €	62.79 €	78.50 €	55.41 €	73.88 €	7.22 €	30.65 €	47.87 €	1.17 €	3.68 €	18.00 €	2.00 €	3.68 €
7 OF 1501 - 1500	19.48 €	33.12 €	49.69 €	66.24 €	82.80 €	58.44 €	77.92 €	7.66 €	32.53 €	50.30 €	1.29 €	3.80 €	20.00 €	2.11 €	3.80 €

HORS CDC		VACANCES SCOLAIRES										LOUL JEUNES PERIODE SCOLAIRES				
	Journée	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours	Forfait 2 jours 1 nuit	Forfait 3 jours 2 nuits	Forfait 4 jours 3 nuits	Demi- journées*	Forfait 5 demi- journées* sans repas	Forfait 5 demi- journées* avec repas	Péri-désh tarif 1/2h sur site	Repas	adhesion annuelle	Animation sur Inscription (soirée...) Tarif/heure	Repas
1	OF 501 - 500	18.78 €	28.40 €	42.74 €	56.98 €	71.24 €	50.29 €	67.06 €	6.24 €	26.55 €	44.79 €	0.66 €	3.89 €	19.00 €	3.74 €	3.89 €
2	OF 501 - 700	19.03 €	30.65 €	45.98 €	61.30 €	76.61 €	54.08 €	72.10 €	6.81 €	28.90 €	47.74 €	0.83 €	4.03 €	22.50 €	3.89 €	4.03 €
3	OF 701 - 900	19.29 €	32.89 €	49.20 €	65.59 €	81.93 €	57.88 €	77.16 €	7.36 €	31.24 €	50.78 €	0.98 €	4.18 €	25.00 €	2.03 €	4.18 €
4	OF 901 - 1100	20.56 €	34.95 €	52.43 €	69.90 €	87.36 €	61.68 €	82.23 €	7.91 €	33.60 €	53.76 €	1.14 €	4.31 €	27.50 €	2.19 €	4.31 €
5	OF 1101 - 1300	21.83 €	37.10 €	55.55 €	74.20 €	92.75 €	65.36 €	87.29 €	8.46 €	35.96 €	56.80 €	1.29 €	4.46 €	20.00 €	2.35 €	4.46 €
6	OF 1301 - 1500	23.09 €	39.24 €	58.86 €	78.49 €	98.13 €	69.26 €	92.35 €	9.03 €	38.31 €	59.84 €	1.46 €	4.60 €	22.50 €	2.50 €	4.60 €
7	OF 1501 - 1500	24.35 €	41.40 €	62.11 €	82.80 €	103.50 €	73.05 €	97.40 €	9.58 €	40.66 €	62.88 €	1.61 €	4.75 €	25.00 €	2.64 €	4.75 €

* Matin ou après-midi

Tarifs Séjours
à partir du 8 juillet 2022

CDC Le Gesnois Bilurien					
Séjours courts été		Séjours de vacances été		Séjours de vacances Hiver	
Journée	5 jours / 4 nuits	Journée	6 jours / 5 nuits	6 jours / 5 nuits	
25,20 €	126,00 €	28,00 €	168,00 €	272,00 €	
26,60 €	133,00 €	29,40 €	176,40 €	288,00 €	
28,00 €	140,00 €	30,80 €	184,80 €	304,00 €	
29,40 €	147,00 €	32,20 €	193,20 €	320,00 €	
30,80 €	154,00 €	33,60 €	201,60 €	336,00 €	
32,20 €	161,00 €	35,00 €	210,00 €	352,00 €	
33,60 €	168,00 €	36,40 €	218,40 €	368,00 €	

1	QF moins de 500
2	QF 501-700
3	QF 701 - 900
4	QF 901 - 1100
5	QF 1101 - 1300
6	QF 1301 - 1500
7	QF >1500

Hors CDC					
Séjours courts été		Séjours de vacances été		Séjours de vacances Hiver	
Journée	5 jours / 4 nuits	Journée	6 jours / 5 nuits	6 jours / 5 nuits	
31,50 €	157,50 €	35,00 €	210,00 €	340,00 €	
33,25 €	166,25 €	36,75 €	220,50 €	360,00 €	
35,00 €	175,00 €	38,50 €	231,00 €	380,00 €	
36,75 €	183,75 €	40,25 €	241,50 €	400,00 €	
38,50 €	192,50 €	42,00 €	252,00 €	420,00 €	
40,25 €	201,25 €	43,75 €	262,50 €	440,00 €	
42,00 €	210,00 €	45,50 €	273,00 €	460,00 €	

1	QF moins de 500
2	QF 501-700
3	QF 701 - 900
4	QF 901 - 1100
5	QF 1101 - 1300
6	QF 1301 - 1500
7	QF >1500

ÉCOLE DE MUSIQUE

LE GESNOIS BILURIEN

TARIFS 2024/2025

Tarifs annuels pour les résidents de Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien ou enfant dont un parent travaille sur le territoire.

La cotisation est due à l'année et est modulée au quotient familial. Il est possible de régler la cotisation annuelle en 3 paiements avec une facture par trimestre ou par prélèvement mensuel sur 9 mois.



LES COURS :

Quotient familial	Inférieur à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	Supérieur à 1500
ÉVEIL MUSICAL	114 €	118 €	125 €	132 €	139 €	146 €	153 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	103 €	106 €	112 €	119 €	125 €	131 €	138 €
INITIATION ET PARCOURS DÉCOUVERTE	189 €	198 €	208 €	218 €	230 €	242 €	253 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	170 €	179 €	188 €	197 €	207 €	217 €	228 €
FORMATION MUSICALE OU CULTURE MUSICALE + INSTRUMENT	281 €	295 €	309 €	327 €	343 €	361 €	379 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	253 €	266 €	278 €	294 €	310 €	325 €	340 €
INSTRUMENT UNIQUEMENT (au-delà du 2nd cycle de formation)	208 €	218 €	229 €	244 €	253 €	268 €	278 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	188 €	197 €	206 €	218 €	228 €	240 €	250 €
FORMATION MUSICALE OU CULTURE MUSICALE	191 €	202 €	212 €	223 €	233 €	247 €	257 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	172 €	181 €	191 €	200 €	209 €	222 €	231 €

LES PRATIQUES COLLECTIVES :

Tarifs uniques à l'année :

CHORALE ADULTE EPICHŒUR	116 €
CLASSE D'ORCHESTRE 1ER CYCLE (VENTS ET PERCUSSIONS)	49 €
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES ATELIER JAZZ	49 €

**LOCATION
D'INSTRUMENT :**
126 € l'année

ÉCOLE DE MUSIQUE

LE GESNOIS BILURIEN

TARIFS 2024/2025

Tarifs annuels hors Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien

La cotisation est due à l'année et est modulée au quotient familial. Il est possible de régler la cotisation annuelle en 3 paiements avec une facture par trimestre ou par prélèvement mensuel sur 9 mois.



LES COURS :

Quotient familial	Inférieur à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	Supérieur à 1500
ÉVEIL MUSICAL	172 €	176 €	187 €	198 €	208 €	219 €	230 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	154 €	159 €	169 €	178 €	187 €	197 €	206 €
INITIATION ET PARCOURS DÉCOUVERTE	284 €	298 €	312 €	328 €	345 €	362 €	380 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	255 €	268 €	282 €	296 €	310 €	326 €	342 €
FORMATION MUSICALE OU CULTURE MUSICALE + INSTRUMENT	422 €	443 €	463 €	490 €	515 €	542 €	569 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	380 €	398 €	417 €	441 €	465 €	488 €	510 €
INSTRUMENT UNIQUEMENT (au-delà du 2nd cycle de formation)	312 €	328 €	343 €	365 €	380 €	402 €	417 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	282	296	309	328	342	361	375 €
FORMATION MUSICALE OU CULTURE MUSICALE	287 €	302 €	318 €	334 €	350 €	370 €	386 €
<i>Si pratique collective* ou 2^e instrument ou chant</i>	258 €	272 €	287 €	301 €	313 €	332 €	347 €

LES PRATIQUES COLLECTIVES :

Tarifs uniques à l'année :

CHORALE ADULTE EPICHŒUR	116 €
CLASSE D'ORCHESTRE 1ER CYCLE (VENTS ET PERCUSSIONS)	49 €
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES ATELIER JAZZ	49 €

**LOCATION
D'INSTRUMENT :**
126 € l'année

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

783 Route des Sittelles - 72450 MONTFORT-LE-GESNOIS
02 43 54 80 40 / contact@cc-gesnoisbilurien.fr

Service PEEJ

48 Rue de Paris - 72160 CONNERRÉ
02 85 29 92 28 service-peej@cc-gesnoisbilurien.fr

www.cc-gesnoisbilurien.fr